



المكتب المغربي للملكية الصناعية والتجارية
ⴰⴱⴰⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ ⴰⴳⴷⴰⴳ
MOROCCAN OFFICE OF INDUSTRIAL
AND COMMERCIAL PROPERTY

RAPPORT D'ACTIVITES 2024



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE

Sommaire

BREVETS D'INVENTION	5
I. ACTIVITES DE DEPOT	6
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE.....	11
III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION.....	12
SIGNES DISTINCTIFS	15
I. MARQUES.....	16
II. OPPOSITIONS.....	30
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS.....	32
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES.....	40
I. NOMS COMMERCIAUX.....	42
II. CREATIONS D'ENTREPRISES.....	44
III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES ET DES ETATS DE SYNTHESSES.....	48
IV. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	49
V. PROCEDURES COLLECTIVES.....	49
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	50
I. ACTIVITES LIEES A LA PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	51
II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT.....	51
III. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2024.....	53
IV. L'ORGANISATION DE WEBINAIRES PORTANT SUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	53
V. LES CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES ACTEURS ECONOMIQUES.....	55
VI. BULLETIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.....	55
VII. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC).....	56
VIII. COOPERATION INTERNATIONALE.....	58
IX. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE.....	66
X. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION.....	71
CAPITAL HUMAIN	74

Indicateurs clés

Brevets d'invention		
Demandes de brevets	2926	+4%
Demandes d'origine marocaine	341	+26%
Demandes internationales d'origine marocaine (PCT)	64	+94%

Marques		
Demandes de marques (nouvelles et renouvellement)	31 581	+13%
Demandes d'origine marocaine (nouvelles et renouvellement)	17 195	+21%
Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid)	62	-1.5%

Dessins et modèles industriels		
Demandes de Dessins et Modèles	6818	+26%
Demandes d'origine marocaine	5449	+23%

Noms commerciaux		
Intentions de créations	126 984	+4.6%
Dénominations	118 592	+4.7%
Enseignes	8 392	+3.8%

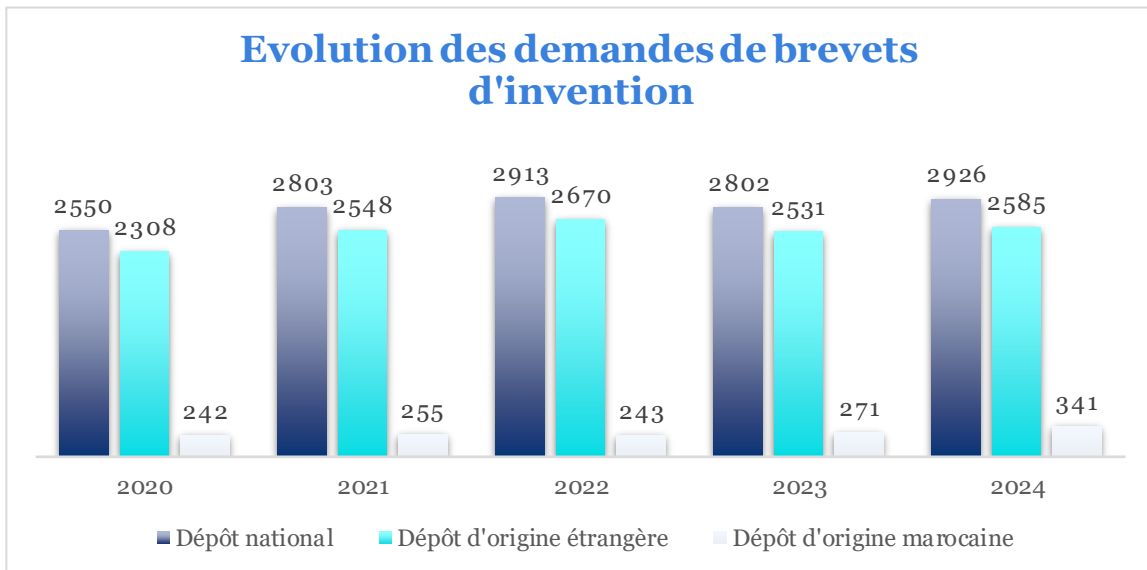
Créations d'entreprises		
Total des créations	95 235	+1.5%
Personnes morales	67 535	+5 %
Personnes Physiques	27 700	-6%

Transactions en ligne	281 306	+9%
-----------------------	---------	-----

BREVETS D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DEPOT

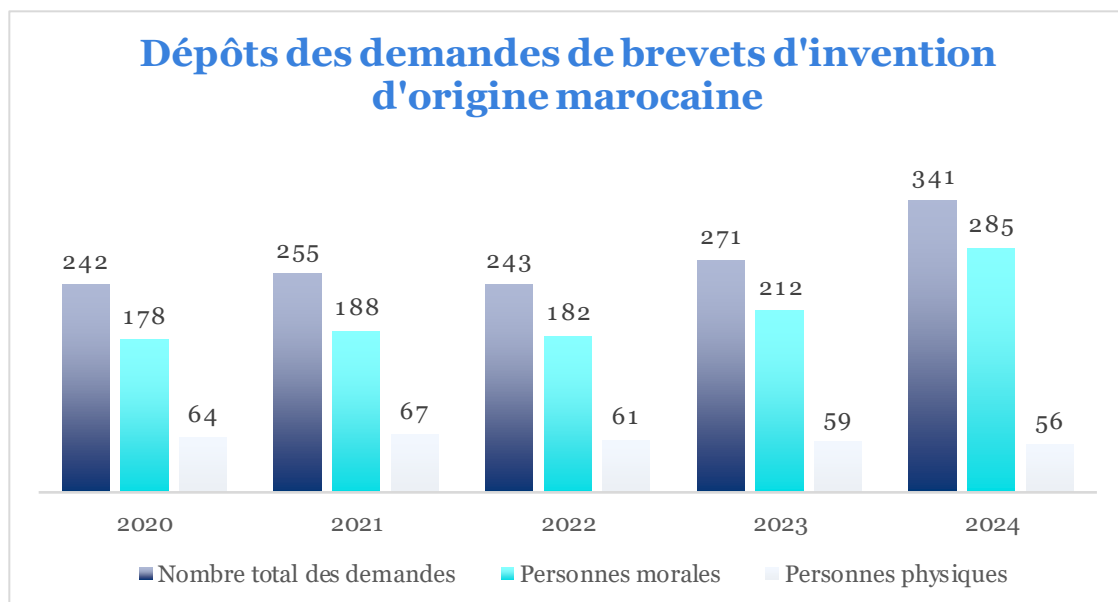
1. Dépôts de demandes de brevets d'invention



Au cours de l'année 2024, l'activité de dépôts des demandes de brevets d'invention a connu une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2023.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2024 sont restés pratiquement au même niveau par rapport à 2023. En revanche, les dépôts de demandes de brevet d'origine marocaine ont connu une progression notable, affichant une hausse de 26 % par rapport à 2023.

2. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine



L'analyse des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine de 2024, répartie selon les types de déposants, montre que les demandes déposées par les personnes morales ont enregistré une progression de 34% par rapport à 2023.

Cependant, les dépôts de demandes de brevet provenant des personnes physiques ont enregistré une régression de 5% par rapport à 2023.

Evolution des dépôts de demandes de brevets d'origine marocaine par type de déposant pendant les 5 dernières années.

	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes Physiques*	64	67	61	69	56
Universités*	136	156	154	156	219
Entreprises*	26	33	37	50	72
Centres de recherche*	16	38	20	20	21
Total des dépôts	242	255	243	271	341

* tenant compte des co-dépôts

Les chiffres du tableau ci-dessus montrent que pour l'année 2024 les dépôts de demandes de brevet provenant des entreprises, des universités, des centres de recherche ont évolué respectivement de 44%,40% et 5%.

Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique au cours de l'année 2024.

Pour l'année 2024, l'analyse de la répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique fait ressortir que 38% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, 35% le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC et 27% le domaine de la mécanique, énergétique et green-Tech.

	SOUS DOMAINE TECHNOLOGIQUE	POURCENTAGE DE DEPOT	POURCENTAGE
Chimie biotechnologie pharmacie	Chimie alimentaire	4%	38%
	Chimie de base	4%	
	Chimie fine organique	2%	
	Chimie macromoléculaire, polymères	3%	
	Écotechnologie	8%	
	Génie chimique	6%	
	Matériaux, métallurgie	6%	
	Produits pharmaceutiques	2%	
	Technique de surface, revêtement	1%	
	Technologie médicale	2%	
Electricité, électronique, Télécoms et TIC	Informatique	6%	35%
	Machines et appareils électriques, énergie électrique	6%	
	Semi-conducteurs	1%	
	Techniques audiovisuelles	1%	
	Télécommunications	1%	
	Mobilier, jeux	2%	

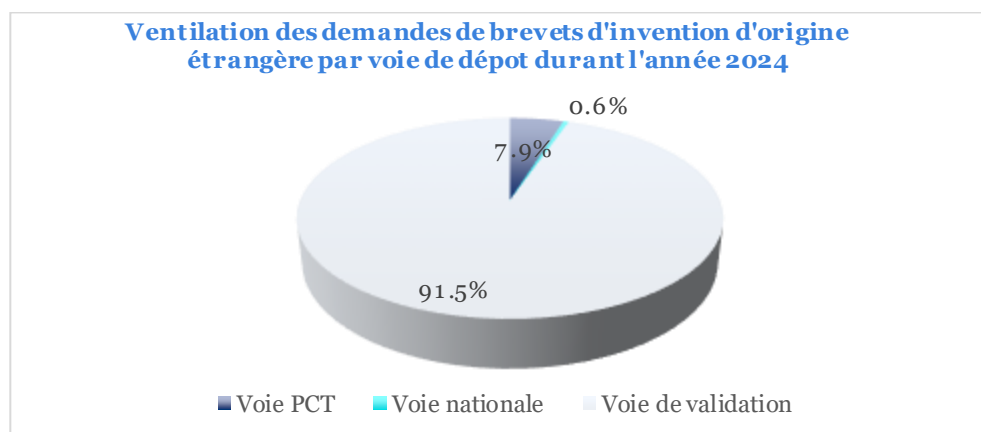
	Dispositifs de commande	3%	
	Techniques de mesures	7%	
	Autres biens de consommation	4%	
Mécanique, énergétique et green-Tech	Autres machines spéciales	7%	27%
	Éléments mécaniques	2%	
	Machines à fabriquer du papier et des textiles	2%	
	Manutention	3%	
	Moteurs, pompes, turbines	2%	
	Procédés et appareils thermiques	1%	
	Génie civil	6%	
	Transport	3%	

3. Dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère

A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

EVOLUTION DES DEPOTS D'ORIGINE ETRANGERE PAR VOIE DE DEPOT					
	2020	2021	2022	2023	2024
Voie Internationale (PCT)	122	113	201	235	206
Voie Nationale (Priorité)	13	11	9	10	15
Voie de Validation	2173	2424	2460	2286	2337
Total Dépôts d'Origine Etrangère	2308	2548	2670	2531	2558

Au cours des quatre dernières années, les dépôts de demandes d'origine étrangère ont connu de légères variations mais sont restés globalement stables.



La répartition des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2024, montre la prédominance de la voie de validation avec une part de 91.5 %, suivie par la voie de PCT avec une part de 7.9%, puis vient la voie de priorité avec une part de 0.6%.

B. TOP 10 des principaux pays déposants de demandes d'origine étrangère

Rang	Pays	Part des dépôts d'origine étrangère
1 ^{er}	US	34%
2 ^{ème}	FR	9%
3 ^{ème}	DE	7%
4 ^{ème}	CH	7%
5 ^{ème}	CN	7%
6 ^{ème}	IT	7%
7 ^{ème}	ES	7%
8 ^{ème}	BE	4%
9 ^{ème}	GB	3%
10 ^{ème}	JP	2%

Au cours de l'année 2024, les États-Unis d'Amérique reste le principal pays déposant avec le plus grand nombre de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère avec une part de 34%. La France vient, quant à elle, en deuxième position avec une part de 9 % suivie par l'Allemagne avec une part de 7% de l'ensemble des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

C. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

L'analyse de la répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique au cours de 2024 fait apparaître que 75% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, suivi par le domaine de la mécanique, l'énergétique et le green-Tech avec une part de 17 % et ensuite le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC avec une part de 8%.

DOMAINE TECHNOLOGIQUE	SOUS DOMAINE TECHNOLOGIQUE	POURCENTAGE DE DEPOT	POURCENTAGE
Chimie biotechnologie pharmacie	Biotechnologie	19%	75%
	Chimie alimentaire	1%	
	Chimie de base	4%	
	Chimie fine organique	19%	
	Chimie macromoléculaire, polymères	2%	

	Écotechnologie	2%	
	Génie chimique	5%	
	Matériaux, métallurgie	6%	
	Produits pharmaceutiques	13%	
	Analyse de matériels biologiques	0%	
	Technique de surface, revêtement	1%	
	Technologie médicale	3%	
Électricité, électronique, Télécoms et TIC	Machines et appareils électriques, énergie électrique	4%	8%
	Mobilier, jeux	1%	
	Optique	1%	
	Techniques de mesures	1%	
	Autres biens de consommation	1%	
Mécanique, énergétique et green-Tech	Autres machines spéciales	3%	17%
	Éléments mécaniques	1%	
	Machines-outils	1%	
	Machines à fabriquer du papier et des textiles	1%	
	Manutention	2%	
	Moteurs, pompes, turbines	2%	
	Procédés et appareils thermiques	1%	
	Génie civil	4%	
	Transport	2%	

4. Dépôts à l'international des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine selon le PCT

EVOLUTION DES DEPOTS DE BREVET A L'INTERNATIONAL SELON LE PCT (MAROC PAYS D'ORIGINE)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dépôt	33	54	28	33	64

Le nombre de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées en 2024 auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur et reçues par le Bureau International selon le système du PCT a enregistré une augmentation de 94 % par rapport à l'année 2023.

5. Les opérations postérieures

L'OMPIC a enregistré, au cours de l'année 2024, 54 opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits et 55 opérations de changement portant sur l'identité du propriétaire.

REPARTITION PAR NATURE DES OPERATIONS POSTERIEURES SUR LES BREVETS D'INVENTION

Opérations postérieures*	Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	45
	Cession partielle	1
	Fusion ou absorption	6
	Succession	1
	Licences	1
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	6
	Changement d'adresse	36
	Changement de nom et d'adresse	13
Total des opérations postérieures		109

* Ensemble des actes qui s'effectuent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

L'OMPIC a réalisé, au cours de l'année 2024, 620 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, contre 669 en 2023. Cette diminution est justifiée par la substitution de la voie de dépôt PCT par la voie de validation qui ne nécessite pas l'établissement de rapport de recherche par l'OMPIC.

REPARTITION DES RAPPORTS DE RECHERCHES PAR TYPE

Rapport de recherches réalisés au cours de l'année 2024	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère	Total des rapports de recherche
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	247	194	441
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	73	106	179
Total des rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité	320	300	620

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

EVALUATION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION EXAMINEES AU COURS DE L'ANNEE 2024 SUR LA BASE DU RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE				
Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2023	2024	2023	2024
Nouveauté et activité inventive	36%	44%	64%	32%
Nouveauté et absence d'activité inventive	46%	30%	36%	56%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	18%	26%	0%	12%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention examinées au cours de l'année 2024 montre que 39% de ces demandes (d'origine marocaine et d'origine étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif contre 43% pour la même période en 2023.

Il est à noter que la loi a mis des dispositions qui permettent aux déposants de modifier les revendications initialement déposées et/ou soumettre des observations suite à la notification du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité, ce qui permettra d'augmenter le pourcentage des demandes qui présentent un caractère nouveau et inventif.

III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

A. PUBLICATIONS DES BREVETS D'INVENTION

Durant l'année 2024, l'OMPIC a publié 3156 demandes de brevet d'invention et 646 brevets d'invention sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

Evolution des publications Brevets			
Type de publication	Définition	2023	2024
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	3208	3156
A2	Publication de la demande de brevet seulement	0	0
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	0	0

B1	Publication du Brevet délivré	582	631
B2	Publication du Brevet délivré modifié	30	15

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

B. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2024, 646 brevets d'invention ont été délivrés contre 612 pour l'année 2023, ce qui représente une augmentation de 6%.

- Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine :

Rang	Pays	Pourcentage
1er	Maroc	22%
2ème	États-Unis	16%
3ème	France	11%
4ème	Suisse	10%
5ème	Allemagne	8%
6ème	Espagne	4%
7ème	Luxembourg	4%
8ème	Italie	3%
9ème	Chine	2%
10ème	Royaume-Uni (Grande-Bretagne)	2%
	Autres	18%

Le Maroc occupe la première position avec 22% du total des brevets d'invention délivrés au cours de l'année 2024, suivi par les Etats-Unis d'Amérique qui occupe la deuxième position avec 16 % du total des brevets d'invention délivrés suivi par la France avec une part de 11%.

C. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

Evolution des états de maintien et de déchéance des brevets d'invention		
	2023	2024
Annuités payées	4011	4071
Déchéance	330	381

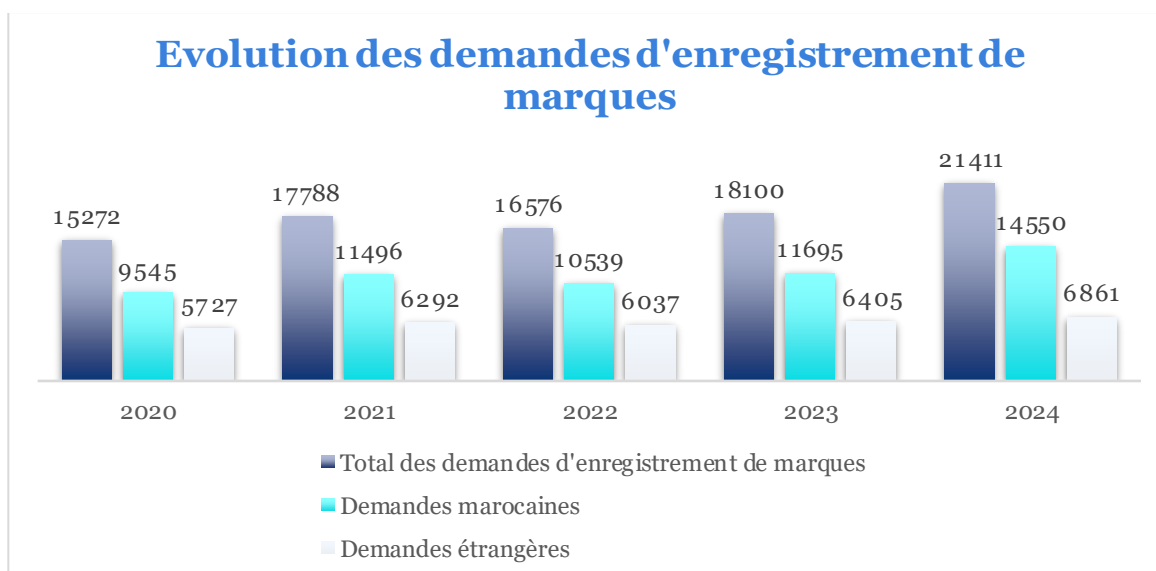
SIGNES DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. Demandes d'enregistrement de marques (nouvelles)*

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Evolution des nouvelles demandes d'enregistrement de marques					
Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale (Demandes + désignations postérieures)	Total
2020	15272	9545	1606	4121	5727
2021	17788	11496	1773	4519	6292
2022	16576	10539	1653	4384	6037
2023	18100	11695	1915	4490	6405
2024	21411	14550	2290	4571	6861



L'année 2024 était une année record en termes d'activités de dépôt. L'OMPIC a reçu durant cette année 21411 nouvelles demandes d'enregistrement contre 18 100 en 2023 soit une croissance de l'ordre de 18%.

Le total des demandes d'enregistrement comprend les demandes nationales déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (16840 demandes en 2024) et les demandes internationales désignant le Maroc en vertu du Système de Madrid (4571 désignations en 2024).

Les 14550 demandes d'origine marocaine qui représentent 68% du total des demandes d'enregistrement, ont réalisé une variation positive importante de 24,4% par rapport à l'année 2023.

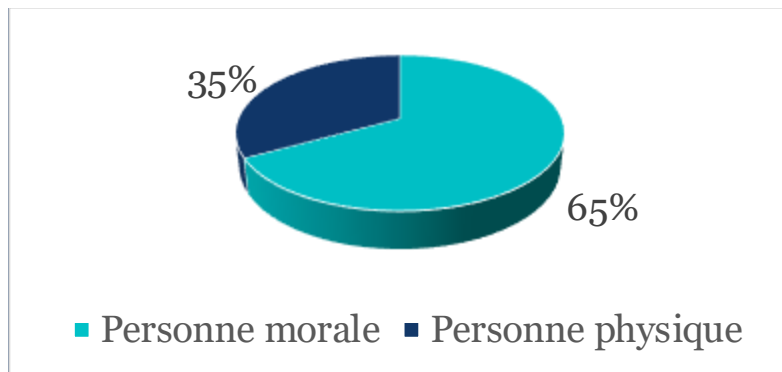
Les demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère ont connu la même tendance haussière avec une augmentation de 7% passant de 6405 demandes en 2023 à 6861 en 2024.

(*) Demandes nouvelles : elles n'incluent pas les renouvellements d'enregistrement de marques

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant

	2020	2021	2022	2023	2024	Part 2024
Personne Morale	6619	7789	7427	7840	9468	65%
Personne Physique	2926	3710	3115	3862	5082	35%

Répartition des demandes marques par nature de déposant



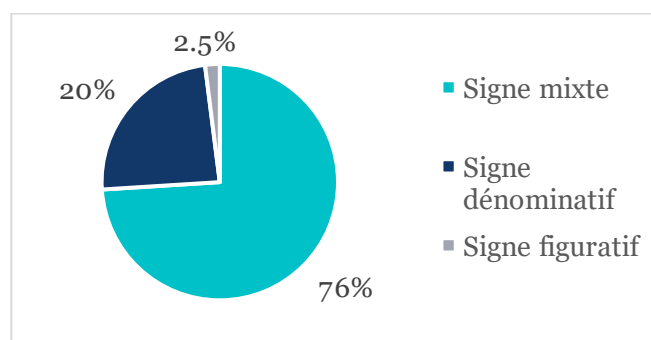
La répartition des demandes d'enregistrement de marques selon la nature du déposant met en évidence une prédominance des personnes morales pendant la période s'étalant de 2020 à 2024.

En 2024, les personnes morales ont déposé 9 468 demandes avec une part de 65 % du total et 5 082 demandes pour les personnes physiques, soit 35 %. Cette répartition illustre l'implication croissante des entreprises dans la protection de leurs actifs immatériels.

En termes d'évolution, les deux catégories (PM et PP) ont connu une dynamique positive en 2024. Les demandes émanant des personnes morales ont progressé de 21 % par rapport à 2023 (passant de 7 840 à 9 468 demandes), tandis que celles des personnes physiques ont enregistré une croissance plus marquée de 32 % (3 862 en 2023 contre 5 082 en 2024). Cette hausse notable du côté des personnes physiques traduit un intérêt grandissant des entrepreneurs individuels et des porteurs de projets pour la propriété industrielle.

C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe

Répartition des demandes d'origine marocaine par type de signe



La forme mixte combinant des éléments verbaux et des éléments figuratifs demeure la forme la plus déposée par les marocains. Au cours de l'année 2024, cette forme a occupé une part de 76% du total des demandes, suivie par les signes dénominatifs avec une part de 20% et en dernier lieu, la forme figurative avec seulement 2.5 % du total des dépôts.

D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

N° DE CLASSE NICE	INTITULE DE CLASSE	DEMANDES MA 2024	PART 2024	DEMANDES MA 2023	VARIATION
					2024/2023
Classe 3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons non médicamenteux; produits de parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques non médicamenteux, lotions non médicamenteuses pour les cheveux; dentifrices non médicamenteux.	3435	12%	2158	59%
Classe 5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides.	2223	8%	1724	29%
Classe 35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.	1925	7%	1593	26%
Classe 30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel; moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.	1806	7%	1528	13%
Classe 41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	1434	5%	1185	21%
Classe 25	Vêtements, chaussures, chapellerie	1167	4%	903	29%
Classe 29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs; lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.	1053	4%	980	7%
Classe 21	Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses, à l'exception des pinceaux; matériaux pour la broserie; matériel de nettoyage; verre brut	1007	4%	497	103%

	ou mi- ouvré, à l'exception du verre de construction; verrerie, porcelaine et faïence.				
Classe 9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement de traitement de données, ordinateurs; logiciels; extincteurs.	904	3%	726	25%
Classe 43	Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.	900	3%	680	32%

Les classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement d'origine marocaine reflètent les dynamiques des secteurs clés de l'économie et de la consommation.

En 2024, La **classe 3**, relative notamment aux produits cosmétiques et aux préparations nettoyantes non médicamenteuses, est toujours au premier rang avec **3 430 demandes** désignant cette classe, représentant **12 %** du total des classes désignées, elle enregistre une **hausse spectaculaire de 59 %** par rapport à 2023. Elle est suivie par la **classe 5** (produits pharmaceutiques et diététiques), qui totalise **2 220 demandes**, en progression de **29 %**. Cette tendance reflète l'intérêt croissant pour la santé, le bien-être et les produits naturels.

La **classe 35**, couvrant les services commerciaux et de publicité, conserve sa place avec **1 926 demandes** et une croissance de **26 %**.

La **classe 30** (produits alimentaires tels que le café, le thé, les pâtisseries et condiments) continue d'être fortement représentée avec **1 805 demandes**, en hausse de **13 %**.

Parmi les autres classes en forte croissance figurent :

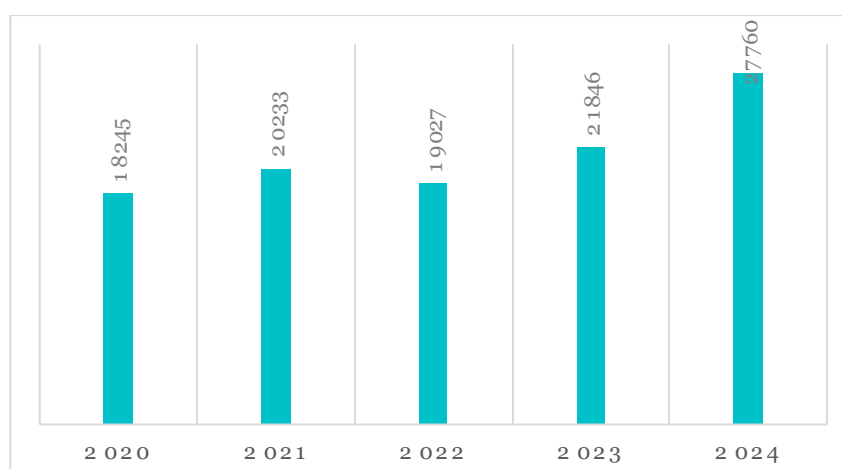
- La **classe 41** (éducation, divertissement, culture) avec **1 434 demandes**, en progression de **21 %**, témoignant de l'essor du secteur éducatif et culturel ;
- La **classe 25** (habillement et accessoires) avec **1 167 demandes**, en hausse de **29 %** ;
- La **classe 21** (ustensiles de cuisine et articles ménagers), qui enregistre la **plus forte variation relative** avec une **croissance de 103 %** par rapport à 2023, soit **1 007 demandes**.

Enfin, les **classes 9** (technologies et logiciels) et **43** (restauration et hébergement) complètent le classement, avec respectivement **904** et **900 demandes**, et des progressions notables de **25 %** et **32 %** par rapport à 2023.

E. Nombre de classes désignées dans les demandes de marques d'origine marocaine

EVOLUTION DE NOMBRE DE CLASSES DESIGNÉES	
Année	Total des classes désignées
2020	18245
2021	20233
2022	19027
2023	21846
2024	27760

Evolution de nombre de classes désignées



Au cours de l'année 2024, la moyenne des classes désignées dans les demandes d'origine marocaine (selon la classification de Nice) reste identique à celles des années précédentes soit environ 2 classes par demande.

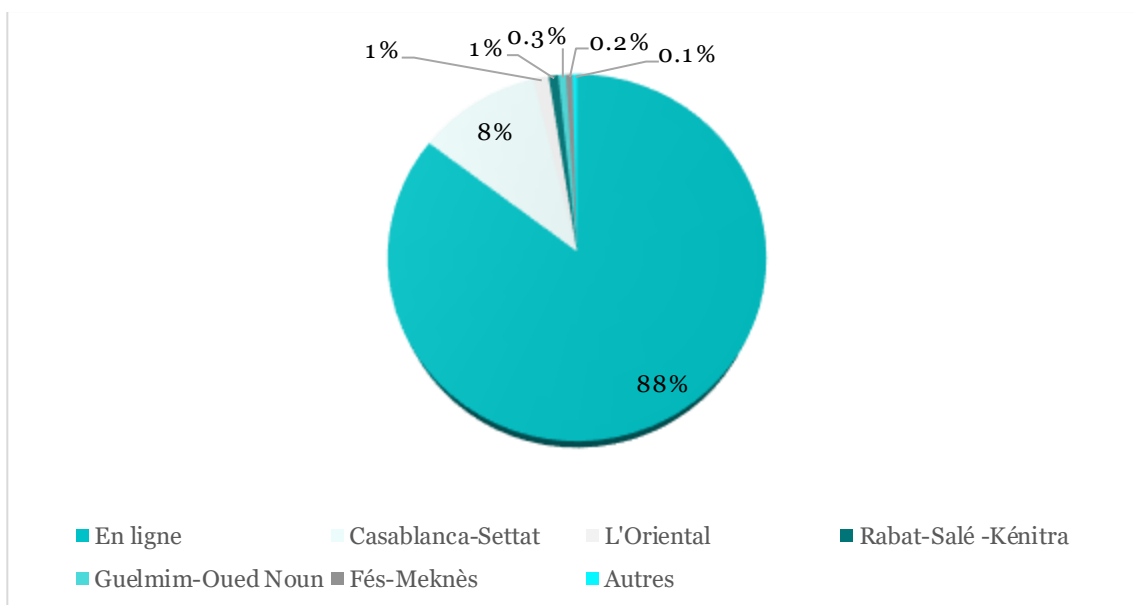
Il convient de rappeler que le Maroc applique un système de dépôt multi-classes, permettant aux déposants de couvrir, au sein d'une même demande, plusieurs classes de produits et/ou services.

F. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt

REPARTITION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT PAR LIEU DE DEPOT		
Lieu de dépôt	Nombre de dépôts	Part en %
En ligne (via la plateforme Directompic)	14909	88.53%
Casablanca-Settat	1309	7,77 %
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	146	0,87 %
L'Oriental	124	0,74 %
Rabat-Salé-Kénitra	114	0,68 %
Fés-Meknès	65	0,39 %
Marrakech-Safi	57	0,34 %
Guelmim-Oued Noun	42	0,25 %

Béni Mellal-Khénifra	36	0,21 %
Souss-Massa	16	0,10 %
Drâa-Tafilalet	15	0,09 %
Dakhla-Oued Ed-Dahab	7	0,04 %

Répartition des demandes d'enregistrement par lieu de dépôt



En 2024, plus de 88 % des demandes d'enregistrement de marques par voie nationale ont été déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma. Ce chiffre confirme l'adoption massive du dépôt électronique, facilitée par l'accessibilité de la plateforme et l'intérêt croissant pour les services numériques.

En deuxième position vient la région de Casablanca-Settat avec une part d'environ 8%. Cela s'explique par son poids économique et la concentration d'entreprises et d'activités commerciales et industrielles, suivie par les autres régions avec des parts n'excédant pas 1%.

2. Rejet des demandes d'enregistrement de marques

A. Rejets des demandes d'enregistrement de marques nationales

En 2024, 1071 rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales pour motifs absolus ont été prononcés. Les rejets totaux portant sur l'ensemble des produits et services désignés représentent une part de 51% du total des rejets et les rejets partiels représentent 49%.

Lesdits rejets ont été émis principalement sur le fondement de l'article 134.b) de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle (caractère descriptif) et de l'article 135 (caractère illicite et trompeur).

Le taux de rejet pour les demandes d'enregistrement de marques nationales est de 6,4 %.

L'OMPIC a reçu en 2024, 177 observations des déposants suite aux décisions de rejets notifiées (Taux d'observations des Déposants / les rejets est de 16%).

B. Refus d'office des enregistrements internationaux désignant le Maroc

Au cours de l'année 2024, 219 refus d'office ont été prononcés à l'égard des demandes d'enregistrements internationales de marques (désignant le Maroc) en vertu du Système de Madrid. Les refus provisoires portant sur l'ensemble des produits et services désignés sont de 156 refus soit 71% et les refus provisoires partiels représentent 29% (63 refus).

Les motifs invoqués dans les refus provisoires sont fondés notamment sur les articles 134.b) et 135.c) de la loi 17-97 précitée.

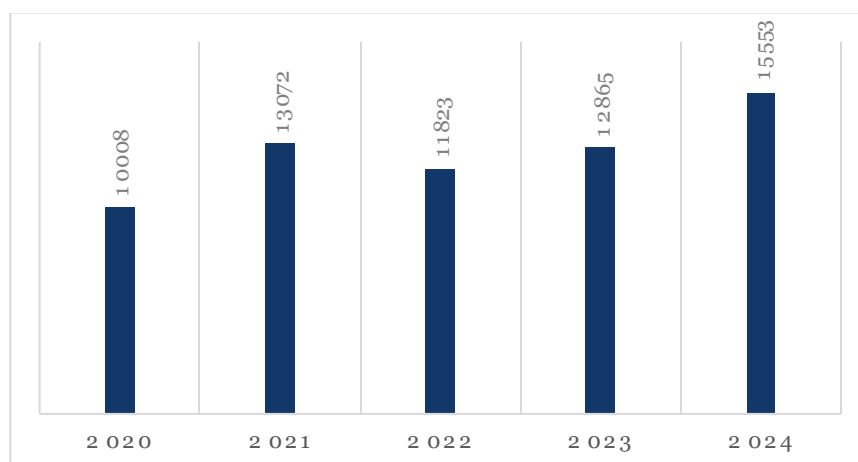
Le taux de refus pour les demandes d'enregistrement international de marques (désignant le Maroc) est de 4,8 %.

Par ailleurs, l'OMPIC a reçu 59 observations des déposants concernant les refus provisoires des demandes d'enregistrement internationales de marques désignant le Maroc (Taux d'observations des Déposants / ces refus est de 30 %).

3. Publication des demandes d'enregistrement de marques nationales

EVOLUTION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES NATIONALES PUBLIEES					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes publiées	10008	13072	11823	12865	15553

Evolution des demandes d'enregistrement de marques publiées



Les demandes d'enregistrement de marques déposées par voie nationale publiées sont passées de 12865 en 2023 à 15553 en 2024 soit une augmentation de 21%, cette hausse suit la tendance positive des demandes d'enregistrement.

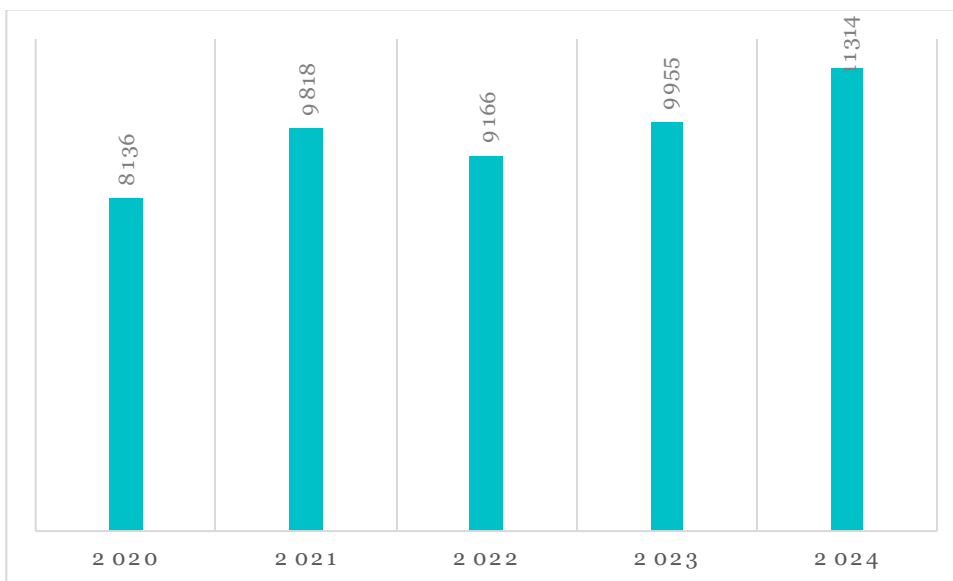
Il y a lieu de noter que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulières n'ayant pas fait l'objet de rejet à l'issue de l'examen pour motifs absolus et se fait deux fois par mois au niveau du catalogue officiel des marques disponibles sur la page web : <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques> .

4. Enregistrement de marques

A. Enregistrement de marques d'origine marocaine

Evolution de l'enregistrement de marques d'origine marocaine	
Année	Marques marocaines enregistrées
2020	8136
2021	9818
2022	9166
2023	9955
2024	11314

Evolution de l'enregistrement de marques d'origine marocaine



Le nombre de marques marocaines enregistrées a connu une croissance régulière au cours des cinq dernières années, passant de 8 136 en 2020 à 11 314 en 2024.

L'année 2024 a atteint un niveau record enregistrant une croissance de 13,6 % par rapport à 2023 et de 39 % par rapport à 2020.

Cette tendance positive témoigne de l'efficacité des dispositifs de protection de la propriété industrielle et de la confiance croissante des acteurs économiques dans le système national de protection des marques.

B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

N° Classe	Intitulé de Classe	Marques MA enregistrées 2024	Part 2024	Marques MA enregistrées 2023
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons non médicamenteux; produits de parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques non médicamenteux, lotions non médicamenteuses pour les cheveux; dentifrices non médicamenteux.	2576	12%	1751
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides.	1638	7%	1488
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.	1574	7%	1355
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	1262	6%	1080
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel; moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.	1201	5%	1306
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	911	4%	789
21	Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses, à l'exception des pinceaux; matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; verre brut ou mi-ouvré, à l'exception du verre de construction; verrerie, porcelaine et faïence.	793	4%	428
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs; lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.	785	4%	845
43	Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.	753	3%	610
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement de traitement de données, ordinateurs; logiciels; extincteurs.	746	3%	608

En 2024, les classes les plus désignées dans les marques marocaines enregistrées sont la classe 3 (cosmétiques et produits de soin), la classe 5 (pharmaceutiques) et la classe 35 (services commerciaux),

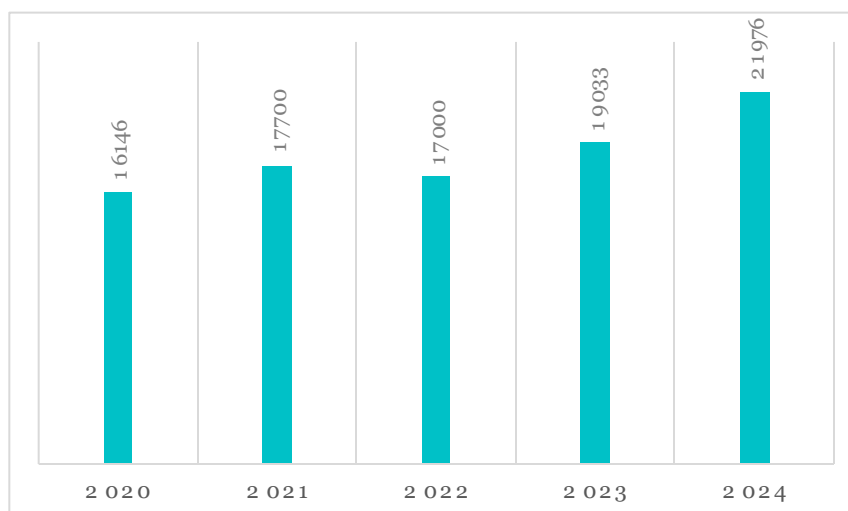
confirmant leur position dominante. La classe 3 se distingue particulièrement avec une forte hausse par rapport à 2023.

Aussi, il y a lieu de souligner que la progression concerne la classe 41 (éducation et divertissement) et la classe 21 (ustensiles de ménage). Par ailleurs, on note une légère baisse pour la classe 29 (produits alimentaires) et la classe 30 (café, thé, condiments...).

C. Nombre de classes désignées dans les marques marocaines (MA) enregistrées

EVOLUTION DE NOMBRE DES CLASSES DESIGNÉES	
Année	Nombre de classes dans les marques MA enregistrées
2020	16146
2021	17700
2022	17000
2023	19033
2024	21976

Evolution de nombre de classes désignées dans les enregistrements



Au cours des cinq dernières années, le nombre de classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine enregistrées a connu une hausse importante de 36% passant de 16 146 classes désignées en 2020 à 21 976 classes en 2024.

5. Renouvellements des marques :

A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

EVOLUTION DES RENOUELEMENTS DES MARQUES					
Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		
			Voie nationale	Voie internationale	Total étrangères renouvelées
2020	8769	1826	1798	5145	6943

2021	8581	1764	1711	5106	6817
2022	9 922	2689	1726	5507	7 233
2023	9 852	2519	1895	5438	7 333
2024	10 177	2645	1917	5615	8 432

En 2024, le nombre total des marques renouvelées a atteint 10 177 contre 9 852 marques en 2023, soit une augmentation de 3,3%.

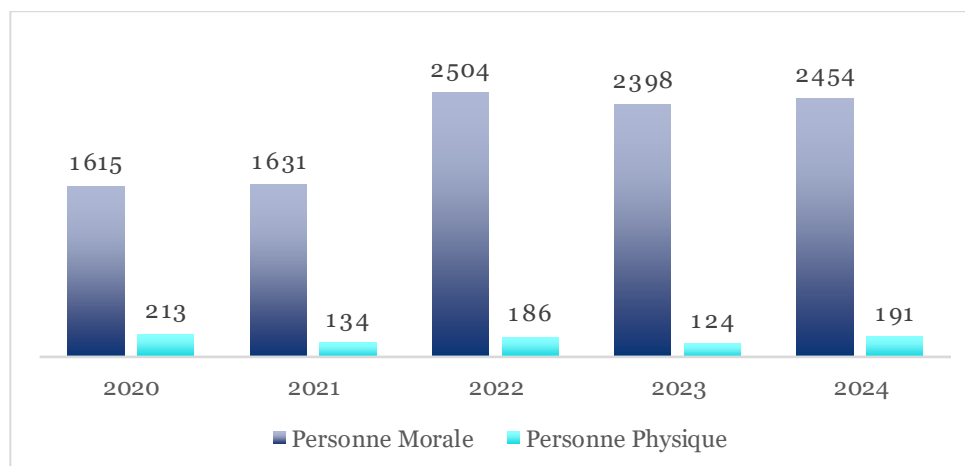
Le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a enregistré une légère hausse de 5% passant de 2 519 en 2023 à 2 645 en 2024. Les marques marocaines renouvelées représentent ainsi 26% du total des marques renouvelées en 2024.

Par ailleurs, les marques d'origine étrangère renouvelées par voie nationale et internationale, ont également connu une augmentation de 15%, passant de 7 333 en 2023 à 8 432 en 2024. Les marques étrangères représentent donc 83% du total des marques renouvelées en 2024.

B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant

	2020	2021	2022	2023	2024	Part 2024
Personne Morale	1615	1631	2504	2398	2454	93%
Personne Physique	213	134	186	124	191	7%

Marques marocaines renouvelées par nature du déposant



En 2024, les renouvellements de marques des personnes morales est de 93% comparé à celle des personnes physiques qui représente que 7% du total des renouvellements.

C. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe

REPARTITION DES RENOUVELLEMENTS MAROCAINS PAR TYPE DE SIGNE		
Type de signe	2023	2024
Signe dénominatif	1497	1581

Signe mixte	964	1043
Signe figuratif	10	21

En 2024, les signes dénominatifs occupent la première place des renouvellements des marques marocaines avec un total de 1581, suivi par les signes mixtes (1043) et les signes figuratifs (21). Cette tendance est inversée comparée aux nouvelles demandes déposées où les signes mixtes occupent la première place à cause de l'entrée en vigueur en 2014 du rejet d'office sur la base des dispositions des articles 133, 134 et 135.c) de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

D. Les premières classes dans les marques marocaines renouvelées

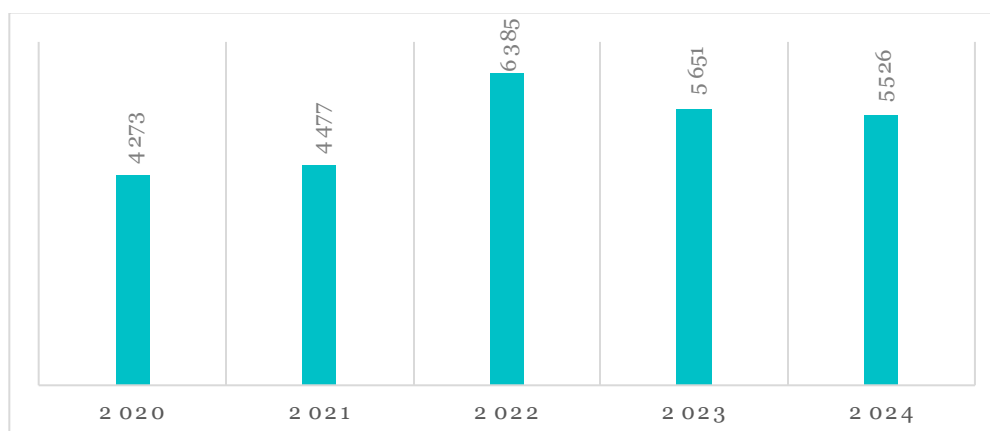
Le top 5 des classes désignées dans les marques marocaines renouvelées se présente comme suit :

N° Classe	Intitulé de Classe	Marques renouvelées 2024	MA	Part 2024	Marques renouvelées 2023	MA
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	937		10%	836	
05	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	744		8%	658	
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	576		6%	550	
03	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	556		6%	525	
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale....	420		4.5%	494	

E. Le nombre de classes dans les marques d'origine marocaine renouvelées

ANNEE	NOMBRE DE CLASSES FIGURANT DANS LES MARQUES MA RENOUVELEES
2020	4273
2021	4477
2022	6385
2023	5651
2024	5526

Evolution de nombre de classes désignées dans les renouvellements de marques marocaines



Le nombre de classes désignées dans les renouvellements des marques marocaines a connu une évolution variable sur la période allant de 2020-2024. Après une progression notable entre 2020 (4 273) et 2022 (6 385), une baisse a été observée en 2023 (5 651), qui s'est légèrement poursuivie en 2024 avec 5 526 classes.

6. Les opérations postérieures portant sur les marques

REPARTITION DES OPERATIONS POSTERIEURES PAR TYPE				
Opérations postérieures	Nature de l'opération	2023	2024	2023/2024
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	489	448	-9%
	Cession partielle	14	6	-57%
	fusion	30	22	-27%
	Absorption	5	4	-20%
	Transmission par héritage	2	3	50%
	Licence exclusive	3	13	333%
	Licence non exclusive	2	4	100%
	Retrait	88	85	-3%
	Renonciation	53	85	60%
	Apport	0	1	-
	Résiliation licence	0	2	-
	Scission	0	2	-
Changement portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom et/ou d'adresse	418	382	-9%
Total		1104	1057	-4%

Les opérations postérieures aux dépôts des demandes d'enregistrement des marques ou des marques concernent en particulier les actes modifiant, transmettant ou affectant la propriété ou la jouissance du

droit sur la marque ou la demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner du niveau de dynamisme et de valorisation des marques en tant qu'actifs immatériels.

Durant l'année 2024, l'OMPIC a inscrit au Registre National des Marques 1057 opérations postérieures contre 1104 en 2023.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 64% du total des opérations reçues en 2024, soit 675 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 36% soit 382 opérations.

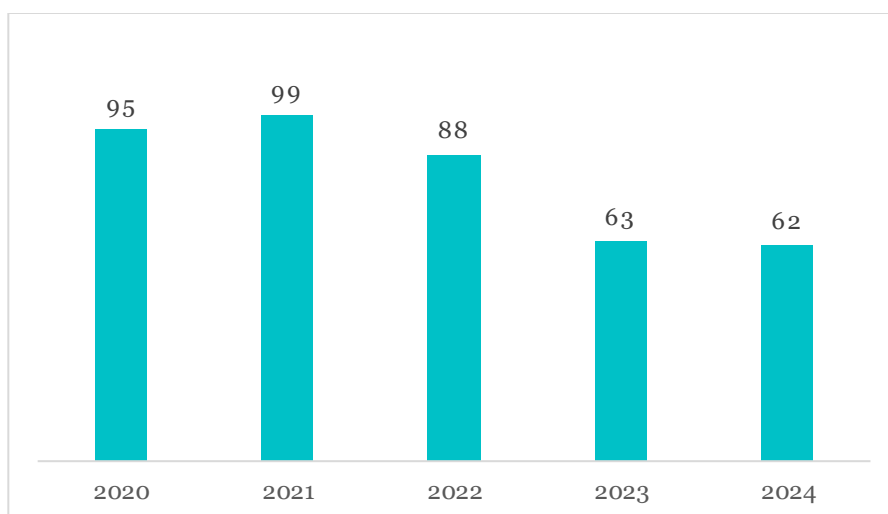
Le total des marques, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 2467 avec une moyenne de près de 2 titres par demande d'inscription. A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 454 opérations.

7. Marques internationales selon le Système de Madrid (Maroc pays d'origine)

A. Demandes d'enregistrement international de marques (Maroc : Pays d'origine)

EVOLUTION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT INTERNATIONALES DE MARQUES MAROCAINES (SYSTEME DE MADRID)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes d'enregistrement	95	99	88	63	62

Evolution des demandes d'enregistrement internationales de marques marocaines (système de Madrid)



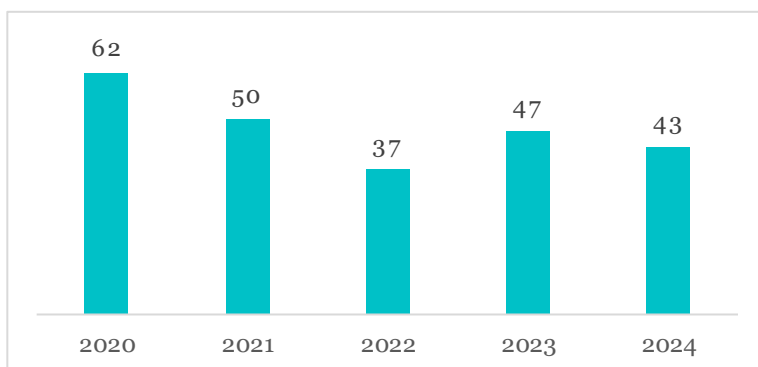
Au cours de l'année 2024, le nombre des demandes d'enregistrement international, d'origine marocaine, à travers le Système de Madrid est de 62 demandes contre 63 en 2023, soit une baisse de 1%. En outre, l'OMPIC a reçu 38 désignations postérieures pour ces marques d'origine marocaine.

Les pays les plus désignés dans les demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement l'Union Européenne, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Espagne, la France, Grande Bretagne.

B. Renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine)

Evolution des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellements	62	50	37	47	43

Evolution des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine)

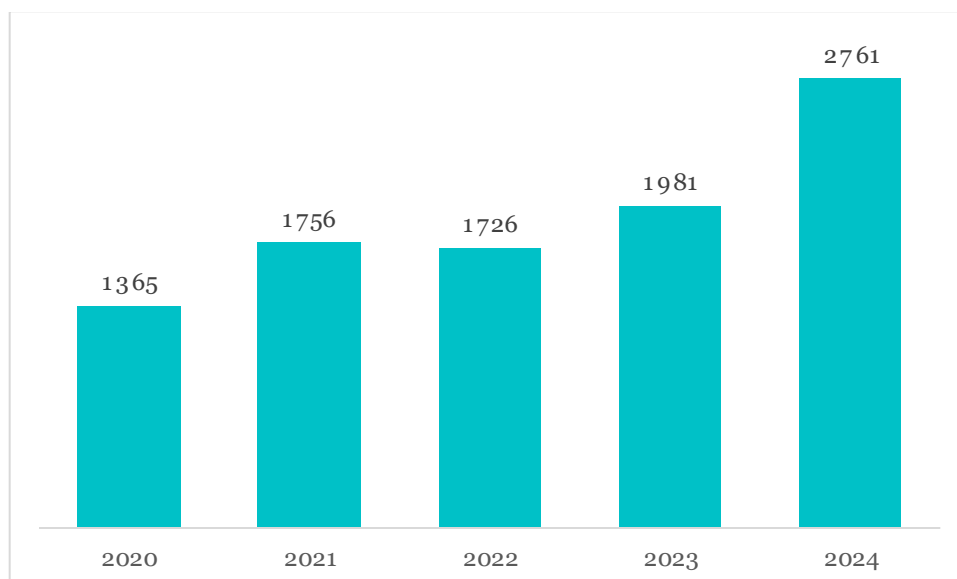


Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont enregistré une diminution atteignant les 8% en 2024 soit 43 demandes contre 47 renouvellements en 2023.

II. OPPOSITIONS

1. Evolution des oppositions sur l'enregistrement des marques

Evolution des demandes d'opposition



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2024, **2761** demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre **1981** en 2023, soit une augmentation de **39%**.

Le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement des marques [21411 demandes] reçues par l'Office au cours de l'année 2024 affiche une hausse par rapport à 2023, enregistrant **13%**.

Les classes qui font l'objet de plus de demandes d'opposition sont celles portant principalement sur les produits cosmétiques, les produits agroalimentaires, et les produits pharmaceutiques.

Répartition des demandes d'opposition par classes désignées				
Classe	Contenu	2024	2023	2022
3	Préparations de toilette non médicamenteuses, et préparations de nettoyage	781	496	337
30	Aliments d'origine végétale	551	434	394
5	Produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaires	419	310	270
29	Aliments d'origine animale, légumes et produits horticoles	217	175	184
35	Publicité, gestion des affaires commerciales, administration, import-export	201	167	160
9	Appareils scientifiques, programmes informatiques et logiciels, les rapporteurs, les machines à bureau	160	132	99
25	Vêtements, chaussures, chapelleries	189	101	98
32	Boissons sans alcool	76	76	81
11	Appareils d'éclairage, chauffage, vapeur, cuisson séchage, ventilation, distribution d'eau et installations sanitaires	97	77	63

2. Analyse des oppositions selon les parties concernées :

A. Demande de marque objets d'oppositions :

Durant l'année 2024, 1697 Demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 1259 en 2023. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi **61%** des demandes objet des oppositions contre **63%** en 2023.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 350 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 237 en 2023, soit **12%** des demandes d'enregistrement des marques internationales.

B. Nature du droit antérieur :

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 2040 oppositions contre 1487 en 2023, soit **74%** de l'ensemble des oppositions reçues en 2024.

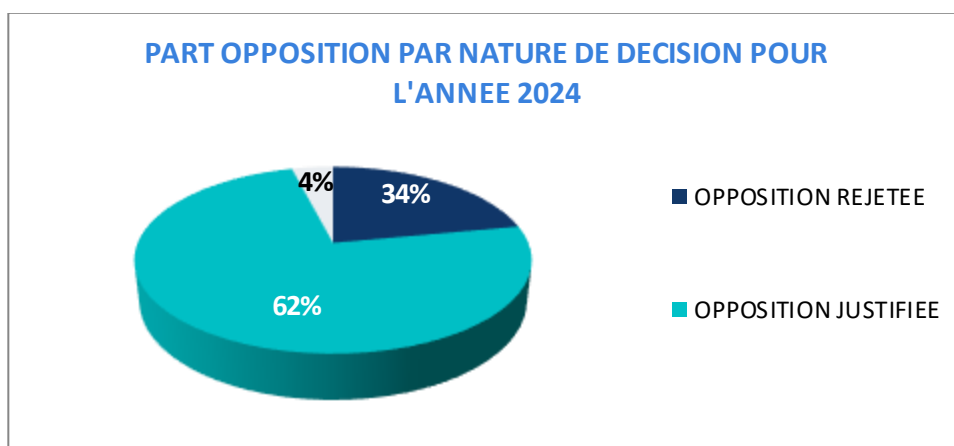
Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition enregistré est de 583 contre 387 en 2023, soit **21%** de l'ensemble des oppositions.

Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant reçu au cours de l'année 2024 est de 141 soit **5%** des oppositions contre 87 demandes en 2023.

3. Décisions rendues par l'OMPIC

Durant l'année 2024, l'OMPIC a rendu 2582 décisions contre 1754 en 2023, soit **47%** de plus par rapport à 2023.

Les décisions justifiant les oppositions représentent **62%** (contre 70% en 2023) de l'ensemble des décisions rendues, **34%** des décisions ont rejeté les oppositions (contre 25% en 2023) tandis que **4%** (contre 5% en 2023) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS :

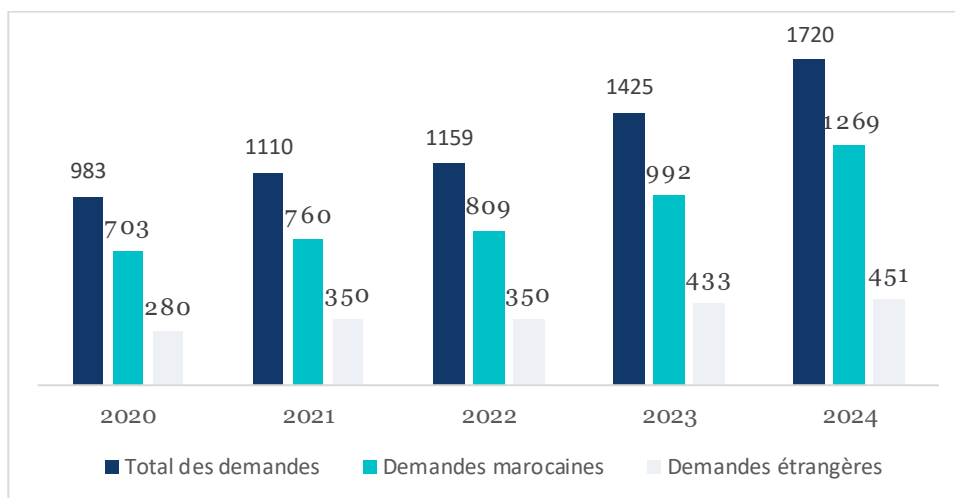
1. Demandes nouvelles* d'enregistrement de dessins et modèles industriels

A. Demandes nouvelles d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

EVOLUTION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS					
Année	Total des demandes	Demandes marocaines	Demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2020	983	703	55	225	280
2021	1110	760	60	290	350
2022	1159	809	45	305	350
2023	1425	992	46	387	433
2024	1720	1269	54	397	451

(*) Demandes nouvelles: elles n'incluent pas les renouvellements d'enregistrement DMI

Evolution des demandes nouvelles d'enregistrement des dessins et modèles industriels



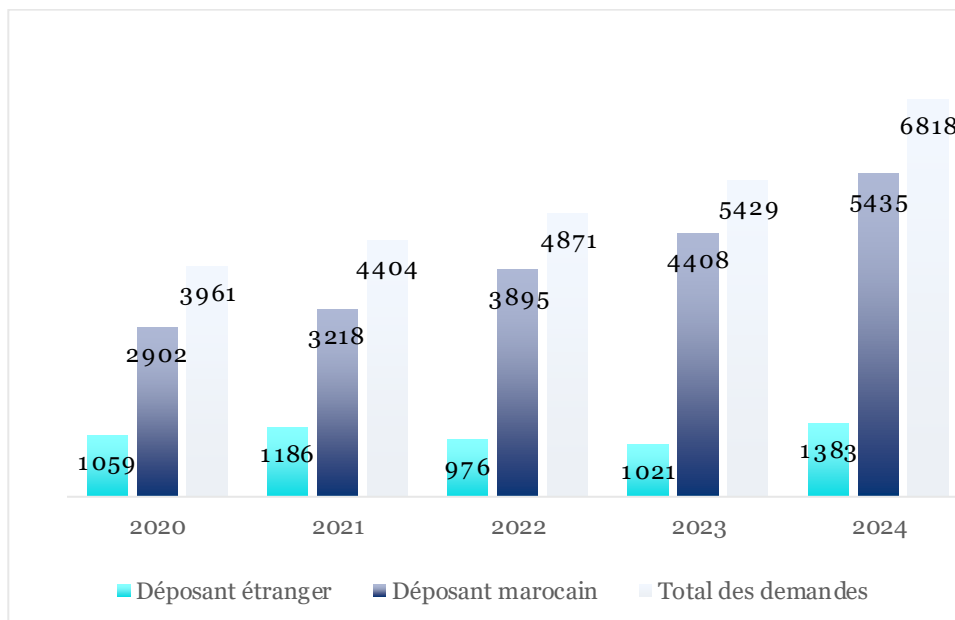
L'activité de dépôt des demandes nouvelles d'enregistrement de dessins et modèles industriels a connu en 2024 une progression de 20.7% comparé à l'année 2023 soit un total de 1720 demandes contre 1425. 1269 demandes sont d'origine marocaine représentant 74 % du total, en hausse de 28% par rapport à 2023 et 451 demandes sont d'origine étrangère avec une légère augmentation de 4% comparée à 2023.

Sur les 451 demandes étrangères représentant 26 % du total, 397 demandes ont été déposées par le biais du Système de La Haye avec une légère augmentation de 3% comparée à 2023.

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes nouvelles d'enregistrement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

EVOLUTION DU NOMBRE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS SELON ORIGINE DU DEPOSANT						
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Déposant marocain	2902	3218	3895	4 408	5435	20%
Déposant étranger	1059	1186	976	1 021	1383	53.6%
Total	3961	4404	4871	5429	6818	26%

Evolution du nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement

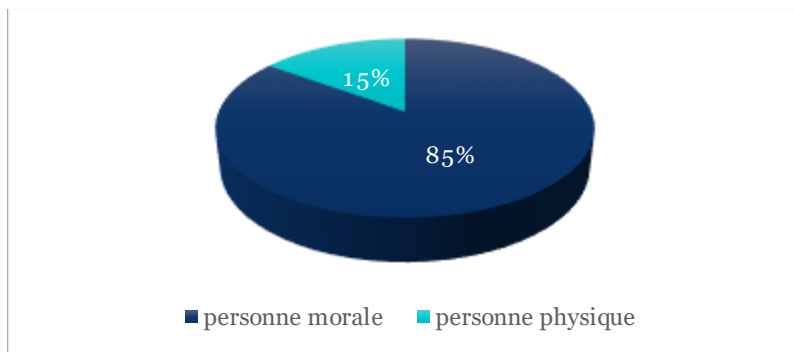


Les dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement déposées en 2024 ont atteints un total de 6818, soit une hausse de 26% par rapport à l'année 2023. La moyenne des dessins et modèles en est ainsi de 4 pour chaque demande d'enregistrement. Cette moyenne a connu une légère variation par rapport à celle de 2023.

C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

EVOLUTION DES DEMANDES DMI D'ORIGINE MAROCAINE PAR TYPE DE DEMANDEUR							
	2020	2021	2022	2023	2024	Part 2024	Variation 2024/2023
Personne Morale	578	627	615	857	1060	85%	23.7%
Personne Physique	125	133	185	179	187	15%	4.47%

Part des demandes d'origine marocaine DMI par type de demandeur



En ce qui concerne les demandes d'origine marocaine, 85% de ces demandes ont été déposées par des personnes morales avec un total de 1082 demandes en hausse de 26% par rapport à 2023 contre 187 demandes déposées par des personnes physiques soit une évolution de 4.5 % par rapport à 2023.

D. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

REPARTITION DES DEMANDES DMI PAR CLASSES DESIGNÉES					
N° classe	Désignation	2024	2023	Part 2024	Variation 2024/2023
Classe 9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	696	438	60.31%	58.22%
Classe 11	Objets d'ornement	107	42	9.31%	154.76%
Classe 2	Articles d'habillement et mercerie	75	77	6.52%	-2.60%
Classe 25	Constructions et éléments de construction	73	102	6.35%	-29.58%
Classe 7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	45	46	3.91%	-2.17%
Classe 19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	43	59	3.74%	-27.11%
Classe 12	Moyens de transport ou de levage	42	28	2%	-17.85%
Classe 32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	39	33	3.30%	15.15%
Classe 6	Ameublement	34	37	2.95%	-8.10%
Classe 5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	18	27	1.56%	-33.33%

Le top 10 des classes désignées dans les demandes d'enregistrement national des dessins et modèles industriels d'origine marocaine conformément à la classification de Locarno montre que la classe 9 a

maintenu sa position en tête du classement avec une part de 60% du total des demandes, suivie de la classe 11 avec 9% et de la classe 2 avec 6%.

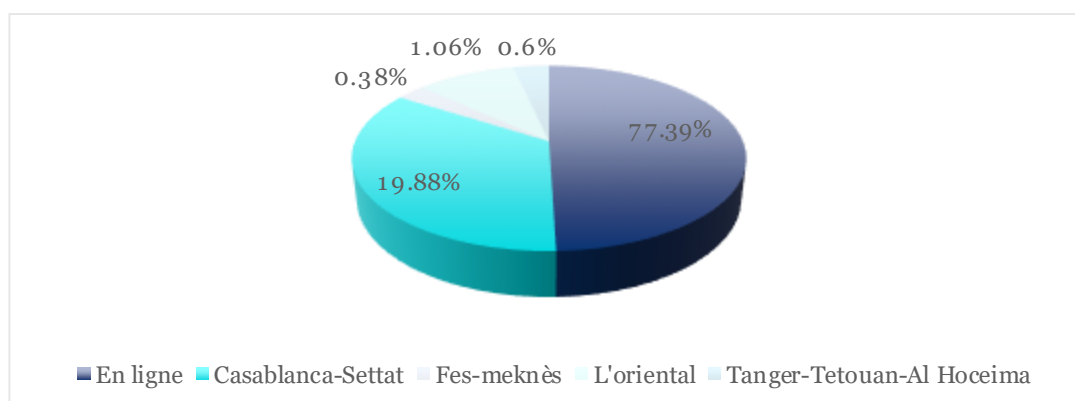
Il convient de signaler que les classes 11 (objets d'ornement) et 9 (emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises) ont connu une évolution remarquable par rapport à l'année 2023 soit respectivement 155 % et 58%.

Cependant, les classes 5 (Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle), 25 (Constructions et éléments de construction) et 19 (Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement) ont connu une régression comparée à l'année 2023 soit respectivement -33%, -30% et -27%.

E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

	2024	2023	Part 2024
En ligne	1025	805	77.39%
Casablanca-Settat	263	260	19.88%
L'Oriental	14	9	1.06%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	8	0	0.6%
Fés-Meknès	5	4	0.38%
Rabat-Salé-Kénitra	3	0	0.23%
Autres régions	6	5	0.46%

Répartition des demandes DMI par lieu de dépôt



En 2024, les demandes déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma occupent toujours la 1^{ère} place dans la répartition des demandes nationales par voie de dépôt avec une part de 77.39% du total des demandes déposées et une variation positive de 27% comparée à l'année 2023.

Il est à noter que l'OMPIC continue à encourager les usagers à recourir aux services électroniques qui offrent des avantages en matière de réduction des tarifs allant jusqu'à -50% par rapport au dépôt papier ainsi qu'en termes de facilité d'utilisation et d'accessibilité grâce notamment aux récents développements réalisés dans les plateformes électroniques de l'OMPIC.

Concernant les dépôts physiques des demandes de DMI, la région de Casablanca-Settat arrive en première position, avec une part de 20% des demandes, suivie de la région de l'oriental avec une part d'environ 1.06%. Les autres régions ont connu une activité de dépôts avec des parts individuelles ne dépassant pas 0.46%.

2. Rejet des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels

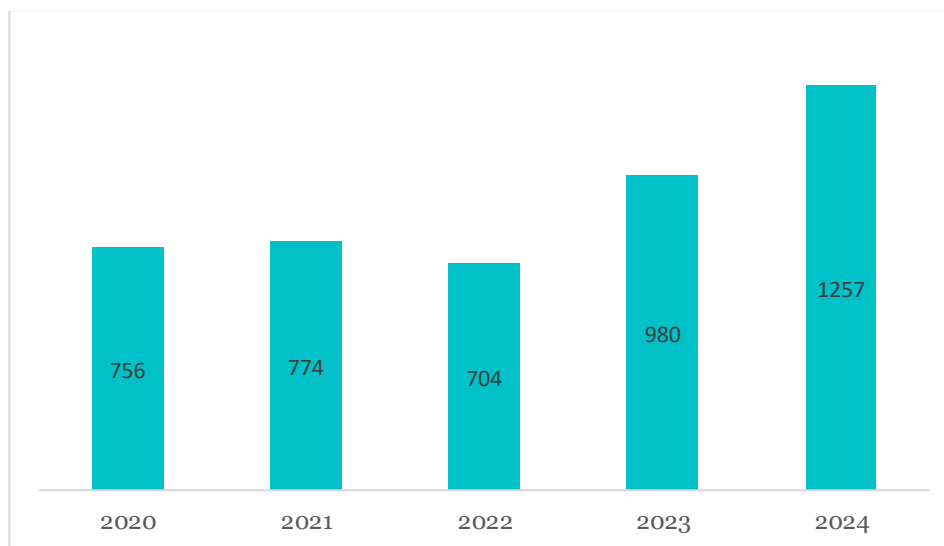
En 2024, l'OMPIC a prononcé, conformément à l'article 118 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, 40 rejets à l'égard des demandes d'enregistrement soit un taux de rejet de 3%. Les rejets portant sur la totalité des dessins ou modèles contenus dans les demandes sont au nombre de 23 et les rejets partiels portant sur une partie des dessins ou modèles sont de l'ordre de 17 rejets.

Il est à noter que tous ces rejets ont été émis sur le fondement de l'article 113 de la loi 17-97 précitée.

3. Publication des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels

EVOLUTION DES PUBLICATIONS DES DEMANDES DE DMI					
2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
759	778	704	980	1257	30%

Evolution des publications des demandes d'enregistrement de DMI



Durant l'année 2024, l'OMPIC a publié 1257 demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels contre 980 en 2023, soit une hausse de 28.26%.

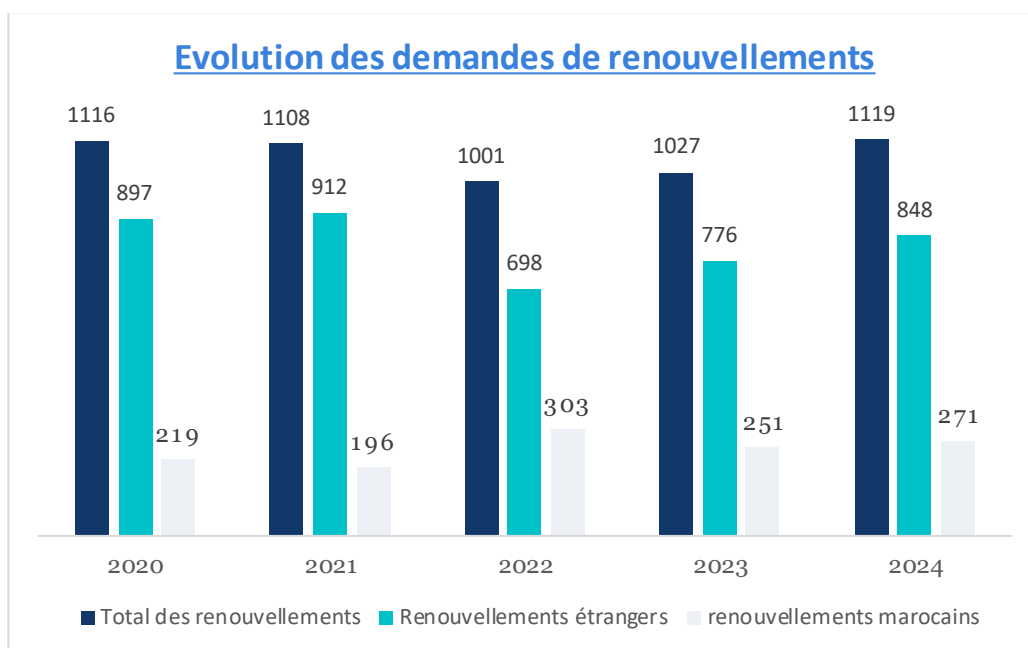
Il est à rappeler que la publication concerne les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels régulièrement déposées, et n'ayant pas fait l'objet de rejet total ni d'ajournement de la publication.

La publication du catalogue officiel des dessins et modèles industriels se fait mensuellement et est accessible sur le site de l'OMPIC : <http://ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi>

4. Renouvellements des dessins et modèles industriels

A- Demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

EVOLUTION DES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DMI					
Année	Total des renouvellements	Renouvellements marocains	Renouvellements étrangers		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2020	1116	219	46	851	897
2021	1108	196	178	734	912
2022	1001	303	77	621	698
2023	1027	251	76	700	776
2024	1119	271	64	784	848



Au titre de l'année 2024, les demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels toutes origines confondues, ont connu une hausse de 9%, avec un total de 1119 demandes contre 1027 en 2023.

B- Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

EVOLUTION DES DMI DANS LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT					
Année	Total des dessins et modèles industriels	Dessins et modèles industriels dans les demandes marocaines	Dessins et modèles industriels dans les demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2020	4746	804	66	3876	3942
2021	4484	615	332	3537	3869
2022	3776	1006	166	2604	2770
2023	4029	1152	120	2757	2877
2024	4145	1049	114	2982	3096

Le nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement au titre de 2024 est de 4145 contre 4029 en 2023, soit une hausse de 2%. On note une moyenne de 3 dessins et modèles par demande de renouvellement.

5. Opérations portant sur les dessins et modèles

REPARTITION DES OPERATIONS POSTERIEURES DMI PAR NATURE		
Opérations postérieures	Nature de l'opération	2024
Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	10
	Renonciation	3
	Licence exclusive	1
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom / adresse /nom et adresse	7
Total		21

L'OMPIC a inscrit au registre national des dessins et modèles industriels 10 cessions totales à l'égard de dessins et modèles marocains, 3 renonciations, une Licence exclusive et 7 changements portant sur l'identité du propriétaire.

6. Dessins et modèles internationaux selon le système de la Haye (Maroc : pays d'origine)

EVOLUTION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT INTERNATIONALES DMI (MAROC PAYS D'ORIGINE)					
	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes d'enregistrement international	3	2	1	3	3
Nombre de dessins et modèles	8	3	18	18	5
Demandes de renouvellement international	4	5	1	0	2

En 2024, le Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu 3 demandes d'origine marocaine de protection de dessins et modèles au niveau international selon le Système de La Haye. Ces deux demandes comportent au total, 5 dessins ou modèles. Les demandes de renouvellement sont au nombre de 2.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Le registre national des indications géographique compte 73 indications géographiques et appellations d'origine. L'année 2024 n'a connu aucune l'inscription d'indications géographiques (I.G.) au registre national des Indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC.

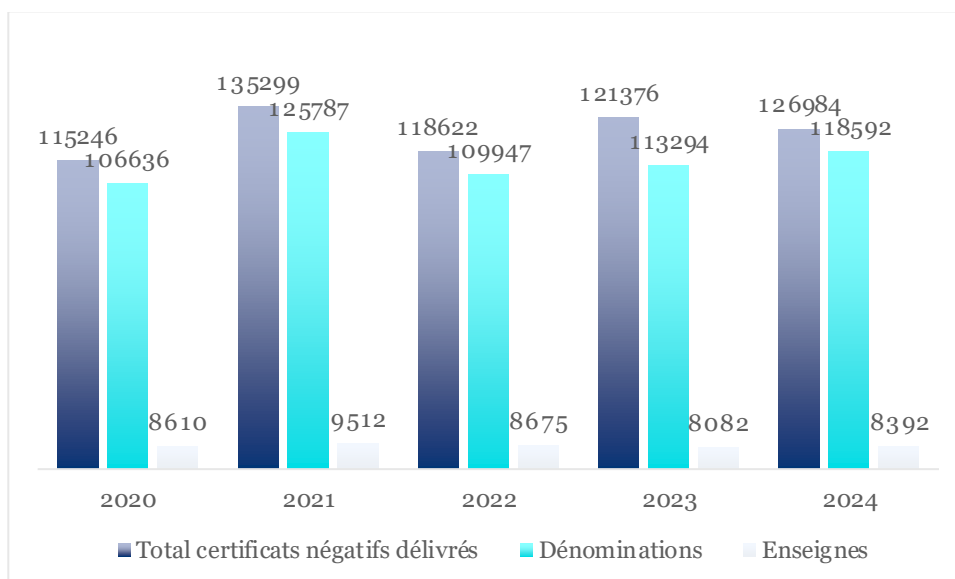
Il est à noter que deux autres IG du domaine agricole ont été reconnues par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ), et sont en cours d'enregistrement. Ces IG sont les suivantes :

- L'indication géographique « Amandes Béni Snassen » ;
- L'indication géographique « Pomme de la Vallée Ait Bouguemez ».

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. NOMS COMMERCIAUX

1. Evolution des délivrances des noms commerciaux



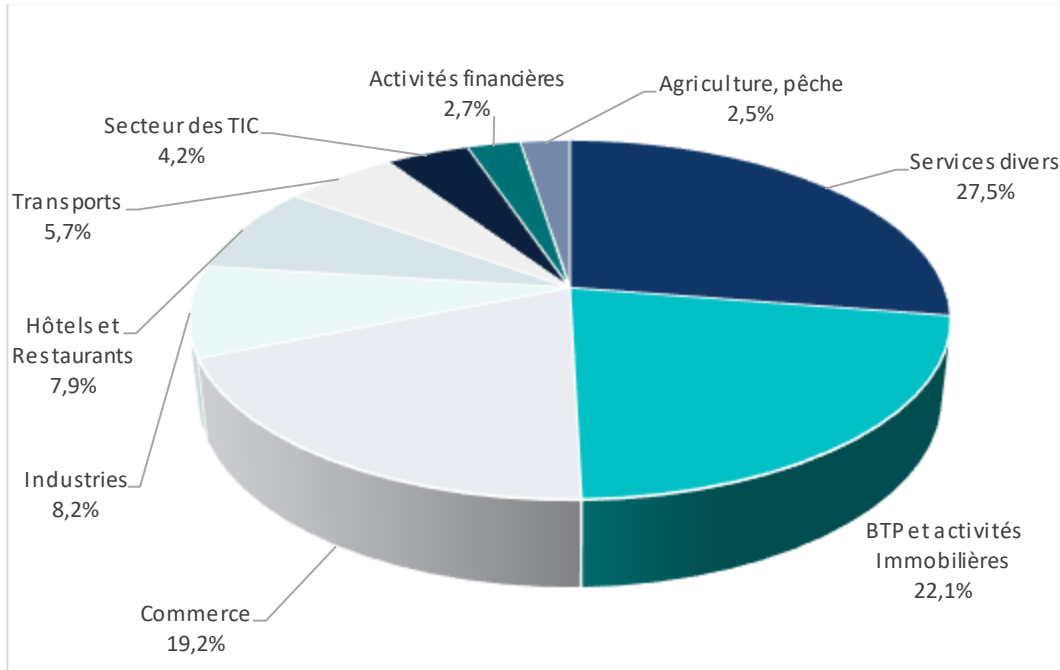
En 2024, l'activité de délivrance des noms commerciaux a connu une progression significative de 4.6% par rapport à 2023, atteignant un total de 126 984 certificats négatifs délivrés. Cette performance est la meilleure enregistrée durant ces cinq dernières années après celle enregistrée en 2021 (année de reprise post COVID 19).

118 592 certificats ont été attribués aux personnes morales (dénominations), représentant une part dominante de 93.4 % du total et marquant une hausse de 4.7 % par rapport à l'année précédente. En revanche, ceux se rapportant aux enseignes, ils ne comptent que 6.6 %, avec un total de 8 392 certificats délivrés.

2. Répartition des noms commerciaux par secteur d'activités

En 2024, la répartition par secteur d'activités des certificats négatifs délivrés reste similaire à 2023, avec une prédominance des "Services divers" (27,5%). Toutefois sa part a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (-0,8%).

Le "BTP et activités immobilières" se classe en deuxième position (22.1%) avec une progression de sa part de +2,4%. Quant aux autres secteurs, leurs parts sont restées quasi stables.



3. Répartition régionale des noms commerciaux

Régions	Nombre de Nom commercial délivrés	Part en %
Casablanca-Settat	47 118	37,1%
Rabat-Salé-Kénitra	18 560	14,6%
Marrakech-Safi	16 749	13,2%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	14 164	11,2%
Souss-Massa	8 172	6,4%
Fès-Meknès	7 932	6,2%
L'Oriental	4 260	3,4%
Laâyoune-Sakia El Hamra	3 022	2,4%
Béni Mellal Khénifra	2 832	2,2%
Drâa-Tafilalet	1 969	1,6%
Dakhla-Oued Ed Dahab	1 778	1,4%
Guelmim-Oued Noun	429	0,3%

En 2024, la répartition régionale des noms commerciaux délivrés fait ressortir une nette prédominance de la région de Casablanca-Settat qui a détenu 37.1% des certificats délivrés avec un total de 47 118 certificats, suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 18 560 certificats et la région Marrakech-Safi avec 16 749 certificats négatifs délivrés. Quant à la 4^{ème} place, elle revient à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 14 164 certificats négatifs délivrés.

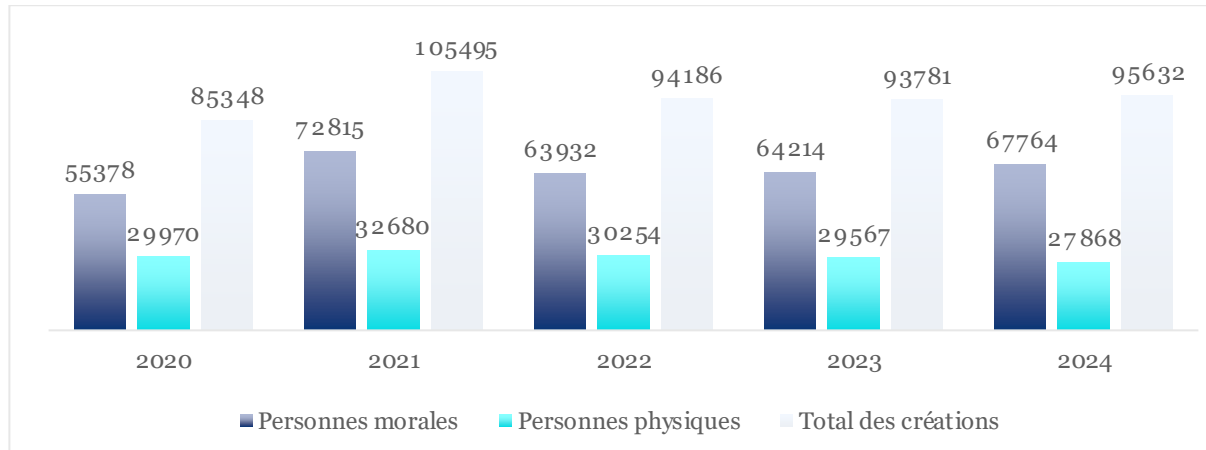
4. Opérations postérieures relatives aux noms commerciaux délivrés

En 2024, l'OMPIC a reçu 13 069 opérations postérieures réparties comme suit :

NATURE DE L'OPERATION POSTERIEURE	NOMBRE D'OPERATION
Modification des données des certificats négatifs ¹	5 122
Prolongation de la durée de réservation des noms commerciaux	4 586
Modification de dénomination après immatriculation au registre de commerce	3 300
Modifications de l'activité après immatriculation au registre de commerce	61

II. CREATIONS D'ENTREPRISES²

1. Evolution des créations d'entreprises



L'année 2024 a été marquée par un regain de l'activité de création d'entreprises, se traduisant par une augmentation de **2%** des nouvelles immatriculations au registre du commerce en comparaison avec 2023.

Ce niveau d'activité place 2024 au deuxième rang des cinq dernières années, après le rebond enregistré en 2021 (contexte de reprise post pandémie de COVID-19).

¹ Ce sont les modifications demandées avant l'immatriculation au Registre du Commerce qui englobent notamment le changement de bénéficiaire, le changement de la ville, le changement d'activité, la modification de l'appellation, le changement du type de la demande...

² Des variations dans les statistiques peuvent survenir en raison du processus de transmission des déclarations de création par les tribunaux chargés de la tenue des registres locaux de commerce et de leur centralisation par le Registre Central du Commerce (RCC) tenu par l'OMPIC.

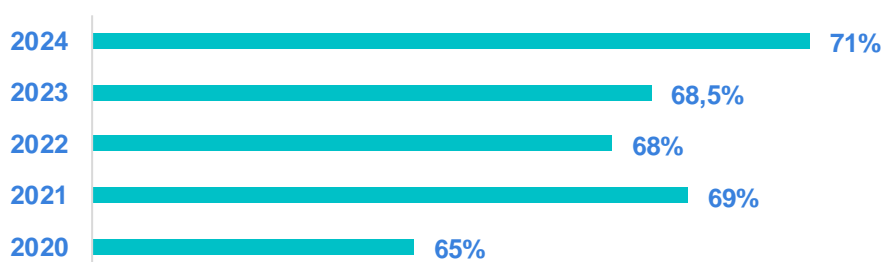
2. Personnes morales :

A. Evolution des créations d'entreprises personnes morales

La dynamique globale enregistrée en 2024 a été largement soutenue par l'augmentation des créations de personnes morales : **+5.5 %** par rapport à l'année précédente.

En effet, l'analyse de la part des nouvelles immatriculations de personnes morales par rapport au total des créations révèle une tendance haussière significative sur la période 2020-2024, passant de 69% en 2021 pour atteindre **un record de 71%** en 2024.

Part des créations de personnes morales
(en % du total)



B. Répartition régionale des créations personnes morales

L'année 2024 confirme la forte concentration de la création d'entreprises personnes morales dans la région de Casablanca-Settat. Cette région a maintenu une croissance continue au cours des cinq dernières années, voyant sa part du total national passer de 34,7% en 2020 à **38,9%**. Cette dynamique positive s'est poursuivie en 2024 avec une progression de **11,2%** des nouvelles immatriculations de personnes morales par rapport à l'année précédente.

Quant aux régions Marrakech-Safi et Rabat-Salé-Kenitra, elles arrivent en deuxième et troisième places, avec des parts respectives de 12,5 % et 12,4 %. Ces régions ont également connu des dynamiques positives, avec des hausses respectives de **14,3%** et **2.1%** par rapport à l'année précédente.

D'autres importantes variations ont été enregistrées en 2024 par rapport à 2023 :

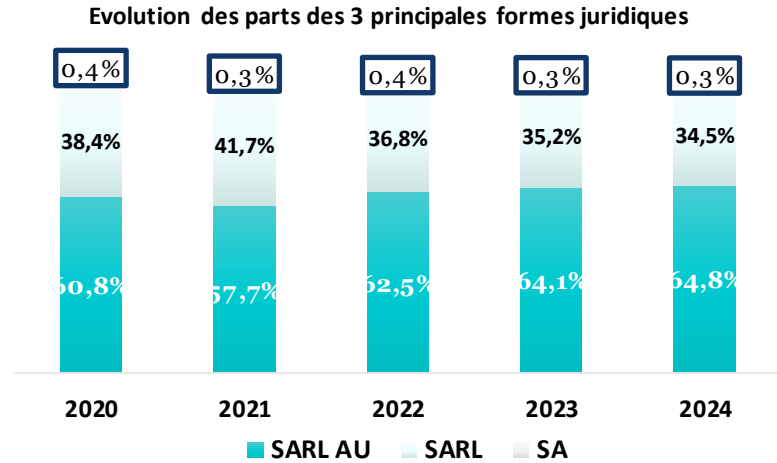
- **+ 3,9%** pour Tanger-Tétouan-Al-Hoceima (4^{ème} position),
- **+ 3,9%** pour Fès-Meknès (5^{ème} position),
- **+9%** pour Souss-Massa (6^{ème} position),
- **- 33%** pour Drâa-Tafilalet (11^{ème} position).

RANG	REGIONS	2020	2021	2022	2023	2024
1	Casablanca-Settat	34,7%	34 %	35,4%	37 %	38,9%
2	Marrakech-Safi	10 %	10,4%	10,9%	11,6%	12,5%
3	Rabat-Salé-Kénitra	14,6%	14,7%	14,2%	12,8%	12,4%
4	Tanger-Tétouan-Al-Hoceima	11,2%	11,1%	11,1%	11,9%	11,8%
5	Fès-Meknès	7,3%	6,9%	6,7%	6,4%	6,3%
6	Souss-Massa	6,5%	6,2%	6,0%	5,8%	6%

7	L'Oriental	4,2%	4,1%	3,8%	3,7%	3,4%
8	Laâyoune-Sakia-El Hamra	3,9%	3,7%	3,6%	3,3%	2,8%
9	Béni Mellal-Khénifra	2,8%	2,7%	2,6%	2,5%	2,2%
10	Dakhla-Oued Ed-Dahab	1,6%	2,3%	2,2%	2,0%	1,7%
11	Drâa-Tafilalet	2,3%	3,4%	2,9%	2,6%	1,6%
12	Guelmim-Oued Noun	0,8%	0,7%	0,7%	0,4%	0,4%

C. Répartition par forme juridique des créations personnes morales

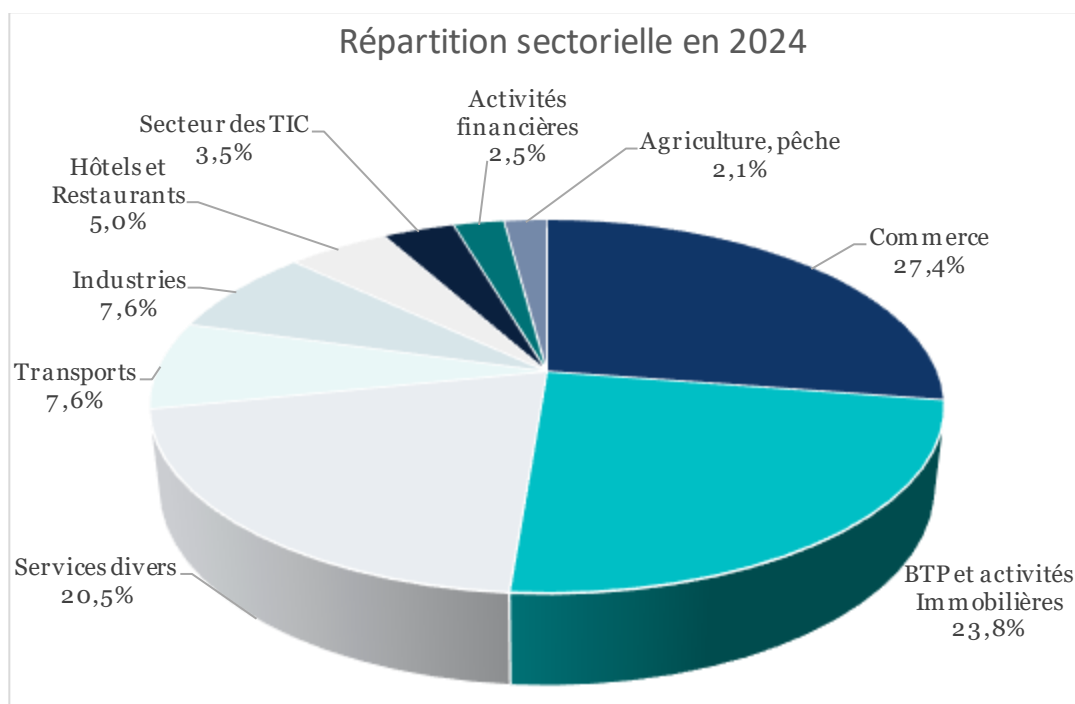
La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2024 confirme la prédominance des deux formes de la société à responsabilité limitée : la SARL à Associé Unique (64,8%) et la SARL (34,5%), tandis que la forme Société Anonyme (SA) ne représente que 0,3% et les autres formes regroupées représentent une part de 0,4%.



D. Répartition sectorielle des créations personnes morales

L'année 2024 a connu la prédominance du secteur du "Commerce", qui représente la part la plus importante avec 27,4%. Le secteur du "BTP et activités immobilières" arrive en deuxième position avec 23,8%, suivi par les "Services divers" qui constituent 20,5% des créations.

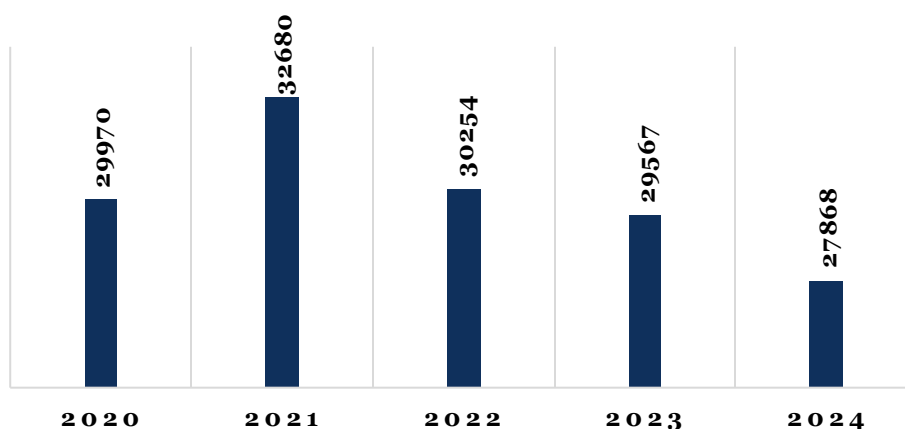
A noter que, la part du secteur "BTP et activités immobilières" a enregistré une augmentation de 2 points en 2024 par rapport à 2023. Quant aux autres secteurs : "Commerce", "Transports", "Industrie", "Hôtellerie-Restauration" et "Agriculture-Pêche", leurs parts ont connu une quasi-stagnation.



3. PERSONNES PHYSIQUES

A. Evolution des créations des Personnes Physiques

En 2024, le nombre des nouvelles immatriculations au registre du commerce des personnes physiques s'est établi à 27 868, marquant une baisse significative de 5,7% par rapport à 2023. Cette diminution s'inscrit dans une tendance baissière observée depuis 2021. En effet, leur part dans le total des créations a continué de diminuer en 2024, atteignant 29,1% contre 31% en 2021. Ceci confirme l'orientation croissante vers les formes juridiques des personnes morales au détriment de l'entreprise individuelle.



B. Répartition régionale des créations des Personnes Physiques

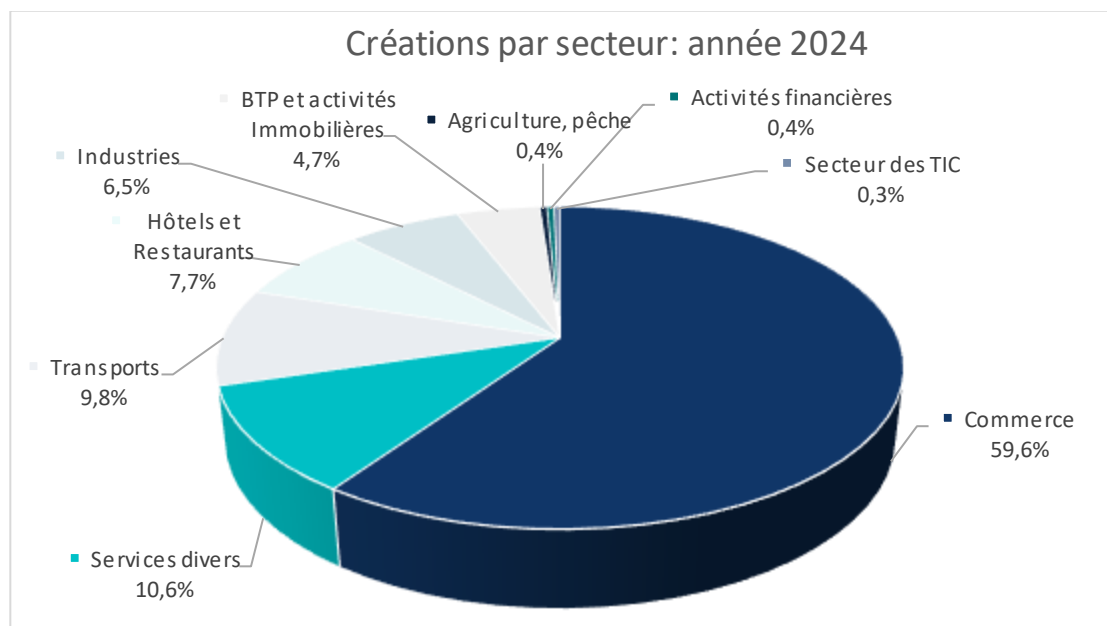
	2020	2021	2022	2023	2024
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4710	4815	6491	6187	5911
L'Oriental	3462	2814	3099	3671	3409

Casablanca-Settat	3110	3846	3567	3189	3178
Rabat-Salé-Kenitra	3778	4381	3277	2947	2808
Souss-Massa	2516	3164	2518	2237	2540
Fès-Meknès	3075	3498	2721	2509	2334
Marrakech-Safi	2527	2841	2349	2243	2259
Laâyoune-Sakia El Hamra	2193	2817	2388	2678	2221
Béni Mellal-Khénifra	1987	1842	1519	1411	1189
Drâa-Tafilalet	1079	1130	1101	1071	1005
Guelmim-Oued Noun	743	610	521	552	530
Dakhla-Oued Ed- Ed-Dahab	790	922	703	872	484

En 2024, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima confirme sa position en tête des créations d'entreprises personnes physiques au niveau national (21,2%), malgré une baisse de 4,5% par rapport à 2023. L'Oriental se classe deuxième (12,2%), avec une diminution de 7,1% et la région de Casablanca-Settat conserve la troisième position (11,4%), enregistrant une légère baisse de 0,3%.

Globalement, la tendance en 2024 est à la diminution des créations dans la plupart des régions par rapport à 2023, à l'exception de la région de Souss-Massa qui se distingue par une évolution significative de +13,5%

C. Répartition sectorielle des créations personnes physiques



En 2024, le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles créées en 2024, avec une part de 59.6% du total des immatriculations. En deuxième position, vient le secteur des « Services divers » avec une part de 10,6% suivi du secteur des « Transports » avec une part de 9,8%.

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES ET DES ETATS DE SYNTHESSES

Dans le cadre de sa mission de centralisation des documents juridiques des entreprises inscrites au registre de commerce, l'OMPIC a centralisé en 2024 plus de 318 800 documents liés aux inscriptions de

l'année (Statuts, procès-verbaux, modèles de création et de modification, rapports de commissaire aux comptes).

Dans le même sens, l'OMPIC a centralisé également, plus de 233 000 états de synthèse à fin décembre 2024.

La majorité de ces documents et informations sont proposés pour consultation sur la plateforme électronique www.directinfo.ma et dont les données alimentent également les bases de données financières et légales commercialisées par l'OMPIC.

IV. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

Le Registre Central du Commerce tenu par l'OMPIC délivre des certificats sur la base des immatriculations, des modifications et des actes déposés par les personnes physiques et morales. Ainsi, l'année 2024 a connu la délivrance de 8610 documents, répartis comme suit :

- Fiches de renseignement : 8 400,
- Certificats d'immatriculation : 141,
- Copie des inscriptions : 69.

V. PROCEDURES COLLECTIVES

En 2024, le Registre Central du Commerce a reçu de la part des tribunaux de commerce 254 jugements relatifs aux procédures collectives, répartis comme suit :

- 132 procédures de liquidation.
- 87 procédures de redressement,
- 35 jugements relatifs à la procédure de sauvegarde.

Leur analyse sectorielle révèle une prédominance du secteur des "Services" avec 111 procédures (44% du total), suivi par le "Commerce" (60 procédures, 24%) et "l'Industrie" (41 procédures, 16%).

Concernant la répartition par forme juridique, les "SARL" et "SARL à Associé Unique" représentent la majorité des entreprises concernées par une procédure collective (79% du total), suivies par la Société Anonyme (SA) avec 13% et l'entreprise individuelle (Personne Physique) avec 6%.



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICE D'INFORMATION

I. ACTIVITES LIEES A LA PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le projet de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique au Maroc vise à améliorer l'environnement des affaires, à encourager l'investissement et à renforcer la compétitivité des entreprises nationales. Pour atteindre ces objectifs, une plateforme électronique, dont la gestion a été confiée à l'OMPIC, a été mise en place pour dématérialiser et simplifier les procédures administratives relatives à la création et à la vie des entreprises.

La généralisation de cette plateforme à l'échelle nationale s'est déroulée progressivement. Une phase pilote a été lancée en février 2023 à Rabat, ciblant les professionnels (notaires, avocats, experts-comptables et comptables agréés). Elle a été étendue à d'autres villes du Maroc depuis janvier 2024, à savoir : Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Oujda, Casablanca, Dakhla, Béni Mellal, Lâayoune, Mohammedia, Agadir et Beni-Mellal, El Jadida, Berrechid, Benslimane, Settati, Sidi Bennour, Ben Ahmed.

En ce qui concerne le module des inscriptions modificatives, la phase pilote au niveau du tribunal du commerce de Marrakech a été lancée le 29 Octobre 2024. Cette phase porte sur les procédures faisant intervenir les Registres Locaux avec publication au Bulletin Officiel.

Depuis son lancement en phase pilote, 7647 entreprises ont été créées par voie électronique et plus de 2200 professionnels sont inscrits en tant qu'utilisateurs de la plateforme.

II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

1. Services en ligne de l'OMPIC

Au cours de l'année 2024, l'OMPIC a enregistré 281 317 transactions effectuées en ligne, contre 259 213 durant la même période de l'année 2023, avec une augmentation de 9%.

L'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de transactions se présente comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE TRANSACTIONS
2020	228 363
2021	260 513
2022	246 249
2023	259 213
2024	281 317
2024/2023	9%

A. E-DEMARCHES DIRECTOMPIC

Les services fournis à travers la plateforme Direct-OMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir :

- Les dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels ;
- Le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités ;
- Le service E-datage.

Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

Au cours de l'année 2024, la plateforme Direct-OMPIC a enregistré 197 017 transactions avec une évolution de 8% par rapport à la même période de l'année 2023.

Les E-démarches représentent 71% des transactions en ligne.

Evolution des transactions DirectOMPIC par type de prestation						
Année	Marque	DMI	Brevets	Renouv. Marques	Renouv. DMI	E-datage
2020	8717	487	575	3221	232	10
2021	11286	606	624	3152	313	23
2022	10341	603	610	3719	290	23
2023	11594	820	639	3913	274	37
2024	14907	1015	746	4043	254	30
2024/2023	28%	24%	17%	3%	-7%	-19%

B. LES SERVICES D'INFORMATION DIRECTINFO

Les services fournis à travers la plateforme Direct-Info correspondent aux services d'informations relatifs au Registre Central du Commerce, à savoir :

- Les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines ;
- Les services relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce.

Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

Au cours de l'année 2024, les services Directinfo se présente comme suit :

Année	Bilans et informations financières	Documents juridiques	Informations légales
2020	67352	44614	7936
2021	38841	29289	3992
2022	39464	26017	4441
2023	42713	28499	4823
2024	48 392	31 073	4 835
2024/2023	13%	9%	0.25%

Les évolutions connues par les services Direct-info au cours de l'année 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, se présentent comme suit :

- Bilans et informations financières : + 13% ;
- Documents juridiques (Statuts des entreprises et PVs) : + 9%.
- Informations légales : + 0,25% ;

2. Centres de service et représentations régionales

Dans l'objectif de développer l'utilisation de la Propriété Industrielle et Commerciale (PIC) dans toutes les régions du Royaume, l'OMPIC œuvre avec un réseau de partenaires locaux, en particulier, les

Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS), les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et les délégations du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'OMPIC maintient, à cet effet, son engagement à promouvoir la propriété industrielle en collaboration avec ces partenaires locaux. Cette collaboration permet de fournir des services de qualité au profit des acteurs économiques opérant dans toutes les régions du Royaume.

En 2024, l'OMPIC a orienté ses efforts vers le renforcement des capacités des différents partenaires locaux au niveau des régions, agissant en tant qu'antennes régionales à travers notamment :

- L'organisation d'une Master class avec le Centre Régional d'Investissement (CRI) de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima sur la digitalisation et la Propriété intellectuelle.
- L'opérationnalisation de deux DPCI comme antennes régionales de l'OMPIC, et formation de leurs cadres à l'utilisation du système OMPIC de traitement des demandes de titres de la propriété industrielle.
- Implication des CCIS, des CRI et DPCI dans les formations et webinaires organisés par l'OMPIC.

De plus, dans l'objectif d'accompagner les CCIS et CRI comme relais dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme Direct Entreprise, Trois formations sur la plateforme Direct Entreprise ont été organisées au profit des professionnels en collaboration avec les CCIS de 3 régions.

En outre, dans le cadre des actions de sensibilisation au rôle de la propriété industrielle, l'OMPIC a organisé en partenariat avec la province d'Essaouira, trois ateliers portant sur l'utilisation de la propriété industrielle au niveau de la province. Ces ateliers ont été l'occasion d'échanger avec les acteurs locaux concernés sur l'importance du système de la propriété industrielle et le rôle de l'OMPIC dans le développement de l'activité socio-économique et culturelle de la province d'Essaouira.

III. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2024

Le 26 avril 2024, l'OMPIC a célébré la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle, placée sous le thème : " Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable (ODD) ".

Cette édition a mis l'accent sur le rôle important de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'innovation et de la créativité et permet de démontrer le lien étroit entre la protection de la propriété intellectuelle et la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de cette célébration, l'OMPIC a organisé le 25 avril 2024, un webinaire avec la participation des experts de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de l'OMPIC. L'objectif de ce webinaire étant de mettre l'accent sur le rôle de la Propriété intellectuelle (PI) dans l'atteinte des objectifs de développement durable, de présenter les initiatives et services développés par les offices de PI dans ce domaine et de souligner le rôle important de la PI dans l'émergence de solutions innovantes et créatives qui contribuent à construire un avenir durable et inclusif.

IV. L'ORGANISATION DE WEBINAIRES PORTANT SUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

En 2024, L'OMPIC a organisé plusieurs webinaires thématiques visant à présenter les différents aspects de la propriété industrielle et commerciale et d'interagir et répondre aux questions des utilisateurs actuels et potentiels des différents outils et mécanismes offerts par le système de la propriété industrielle et commerciale. Les webinaires organisés ont porté sur les thèmes suivants :

- Tout savoir sur la Propriété Industrielle : ce webinaire a permis aux participants de se familiariser avec la propriété industrielle et commerciale, d'en découvrir les différents aspects, ainsi que son rôle effectif dans le développement des entreprises **(Janvier 2024)**.
- Initiation aux techniques de rédaction des brevets, animé par les experts de l'OMPIC, ce webinaire a permis aux participants de se familiariser avec le domaine des brevets d'invention et de les initier à la rédaction de leurs inventions **(Février 2024)**.
- Les mesures aux frontières, une procédure efficace de lutte anti-contrefaçon : un webinaire co-animé en partenariat avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ayant permis d'en savoir plus sur le cadre légal de la défense des droits de la Propriété Industrielle en général et plus spécifiquement de découvrir la procédure des mesures aux frontières qui est un mécanisme juridique de prévention anti-contrefaçon **(Mars 2024)**.
- Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable (ODD) : en marge de la journée mondiale de la propriété intellectuelle **(Avril 2024)**.
- Le conseiller en propriété industrielle : rôle, missions et conditions d'exercice de cette profession : ce webinaire a exposé en détail le cadre légal régissant la profession de Conseiller en Propriété Industrielle au Maroc, les conditions d'inscription, les pièces à fournir et autres aspects de cette profession, notamment les conditions et formes d'exercice de cette profession **(Mai 2024)**.
- La protection des marques dans les marchés de l'export : cas du Canada. Ce webinaire organisé par l'OMPIC en collaboration avec l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (OPIC), s'est adressé aux entreprises exportatrices en général et a permis d'approfondir les connaissances des participants sur la procédure de protection des marques au niveau de l'OMPIC et de l'OPIC **(Juin 2024)**.
- Les indications géographiques : outil de protection des produits de terroir et levier de leur valorisation : ce webinaire, a détaillé le système national de protection des Indications géographiques au Maroc, et l'intérêt de la protection des produits de terroir par les indications géographiques, et a donné un aperçu sur le système de protection des indications géographiques au niveau international à travers le système de Lisbonne **(Juin 2024)**.
- Comment exploiter les bases de données (BDD) nationales et internationales pour une meilleure veille de votre portefeuille de marques : ce webinaire a été consacré à la présentation des différentes bases de données de recherche sur les marques déposées au niveau national et international et qui constitue le premier pas pour vérifier la disponibilité des marques avant le dépôt d'une demande d'enregistrement, et a mis la lumière sur les outils et services de recherche et de suivi des portefeuilles marques **(Juillet 2024)**.
- La plateforme IP MARKETPLACE : outil pour la valorisation des brevets d'invention au Maroc : ce webinaire a été consacré à la présentation des services et fonctionnalités de cette plateforme digitale pour la commercialisation des brevets d'invention, la définition des besoins technologiques industriels et l'investissement dans des projets innovants libres d'exploitation au Maroc **(Septembre 2024)**.
- Marques et Noms de domaine : Comment se protéger ? animé par des experts de l'OMPIC et de l'ANRT (Agence Nationale de Réglementation des télécommunications), ce webinaire a présenté les différents signes distinctifs ainsi que les meilleures pratiques pour protéger les marques et les noms de domaine pour les utiliser d'une façon efficace dans l'environnement numérique et éviter les risques de conflit **(Octobre 2024)**.
- Le design : un outil au service des entreprises créatrices : Ce webinaire avait comme objectif d'offrir aux invités une meilleure compréhension des avantages liés à la protection des dessins et modèles industriels, comme élément essentiel des actifs immatériels. Il a été également question des procédures de dépôt des demandes d'enregistrement auprès de l'OMPIC ainsi que des voies de protection au niveau international **(Novembre 2024)**.

- Propriété industrielle : un levier de croissance pour les PME : Ce webinaire organisé en partenariat avec l'International Trademark Association (INTA) a porté sur le rôle stratégique de la propriété industrielle comme levier essentiel pour stimuler la croissance et renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PMEs) (**Décembre 2024**).

V. LES CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES ACTEURS ECONOMIQUES

Dans le cadre des actions de sensibilisation et d'accompagnement menées par l'OMPIC au profit des acteurs économiques et des investisseurs au niveau national, des campagnes d'information ont été réalisées en 2024. L'objectif étant, d'une part, de les informer sur le système de la propriété industrielle et les services de l'OMPIC, et d'autre part, de les aider à protéger et à valoriser leurs marques, designs et innovations technologiques.

Ces campagnes se sont appuyées principalement sur :

- Les campagnes de mailing destinées à plus de 249 000 usagers actuels et potentiels du système de la PIC (Propriété industrielle et commerciale) ;
- L'envoi de SMS d'information à plus de 434 000 usagers actuels et potentiels du système de la PIC ;
- L'assistance personnalisée des utilisateurs dans le dépôt de leurs demandes de titres de PIC, via le centre de relations clients de l'OMPIC ;
- La réalisation et la diffusion mensuelle du bulletin de Propriété Industrielle et Commerciale ;
- La réalisation et la diffusion de capsules « success-stories » centrées sur les enjeux de la propriété industrielle pour le développement de l'entreprise. L'objectif est de mettre en avant les expériences en termes de protection et de gestion du portefeuille de propriété industrielle (marques, designs et brevets d'invention), ainsi que le degré de contribution du système de propriété industrielle au développement et à la croissance de l'entreprise ;
- Accompagnement des partenaires institutionnels dans la stratégie de protection par marques et DMI ;
- Réalisation de nouvelles campagnes visant à encourager les déposants à renouveler leurs marques et Dessins et Modèles Industriels.

VI. BULLETIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Le Bulletin de la propriété industrielle et commerciale est un outil d'information qui s'inscrit dans une démarche de communication visant les institutionnels, les acteurs économiques et le grand public.

Edité mensuellement, le Bulletin de la propriété industrielle et commerciale retrace l'activité de dépôt des titres de propriété industrielle au Maroc ainsi que celle relative à la création d'entreprises à travers la présentation d'une part, des indicateurs et statistiques sur les demandes de marques, de brevets d'invention et de dessins et modèles industriels et d'autre part les demandes de certificats négatifs et les immatriculations au registre de commerce. La dimension régionale et nationale de l'activité PIC y est également présentée ainsi que l'évolution de l'activité en comparaison avec l'année précédente. La version électronique du Bulletin de la Propriété Industrielle et Commerciale est disponible sur le baromètre de l'OMPIC : www.barometreompic.ma.

VII. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)

1. FORMATIONS CERTIFIANTES

A. Clôture de la 7^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2023/2024

La 7^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2023/2024, a pris fin le **24 Mai 2024** lors d'une cérémonie de remise des certificats, qui s'est tenue au siège de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). 26 candidats ont pu obtenir leurs certificats de réussite CAPI.

Cette édition a été marquée par la participation de **27 candidats**, représentant 13 pays africains (1 Burundi, 1 Congo, 2 Côte d'Ivoire, 1 Djibouti, 2 Gabon, 1 Guinée Bissau, 2 Guinée Equatoriale, 1 Madagascar, 10 Maroc, 2 Mauritanie, 2 République Centrafricaine, 1 République Démocratique du Congo, 1 Tchad).

Le programme du CAPI, d'une durée de **7 mois** et comprenant plus de **100 heures** de cours dispensés par des formateurs et experts marocains et étrangers, est organisé en trois étapes distinctes. La première étape, appelée « *Tronc Commun* », se compose de 4 modules. La deuxième étape, nommée « *Spécialité* », offre le choix entre deux options : *Branding* ou *Technologie*, chacune comprenant 2 modules.

La cérémonie de clôture de la 7^{ème} édition a été également l'occasion pour un panel d'experts de présenter des perspectives approfondies sur les enjeux et les opportunités liés à la formation en matière de la propriété industrielle. De précieux témoignages ont également été partagés lors de la cérémonie par d'anciens lauréats du CAPI, mettant en lumière les bénéfices tangibles qu'ils ont tirés de cette formation et son incidence positive sur leur quotidien professionnel.

B. Lancement de la 8^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2024/2025

La 8^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2024/2025 a été lancée le **11 novembre 2024**, avec l'organisation du tronc commun, qui constitue la première phase de ce programme de formation. 30 candidats issus de **12 pays** africains sont inscrits à cette édition (1 Burkina Faso, 1 Burundi, 1 Congo, 1 Côte d'Ivoire, 1 Djibouti, 1 Madagascar 18 Maroc, 1 Mali, 1 Mauritanie, 1 Niger, 1 Sénégal, 1 Tunisie).

Cette édition prendra fin le **22 Mai 2025** lors d'une cérémonie de remise des certificats, qui se tiendra au siège de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

2. JOURNEES PORTES OUVERTES A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PI 2024

En célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMPIC a organisé le vendredi 26 avril 2024, une journée portes ouvertes en faveur des étudiants du Master marketing de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des entreprises (ISCAE).

A cette occasion, des interventions interactives sur les brevets d'invention, les marques et les dessins et modèles industriels, ont eu lieu offrant aux étudiants une perspective pratique sur le rôle important de la propriété industrielle pour stimuler l'innovation, accroître la valeur commerciale des entreprises et renforcer l'attractivité commerciale, tout en respectant les valeurs du développement durable.

De plus, une visite des services de l'OMPIC a été organisée pour donner aux étudiants l'opportunité d'échanger avec les équipes de l'Office, en vue d'élargir leurs connaissances en matière de propriété industrielle et commerciale et d'innovation.

3. ATELIER SUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE AU PROFIT DES OFFICIERS DU RANG STAGIAIRE AU CENTRE DE FORMATION DE LA GENDARMERIE ROYALE

Au cours du premier trimestre 2024, deux ateliers sur la "*Protection de la Propriété Industrielle et Commerciale*" ont été organisés au profit des officiers du rang stagiaires, au Centre de formation de la gendarmerie royale à Benslimane. Cette formation a bénéficié à deux groupes distincts : les élèves gendarmes de 2ème année ainsi que d'anciens officiers en reconversion.

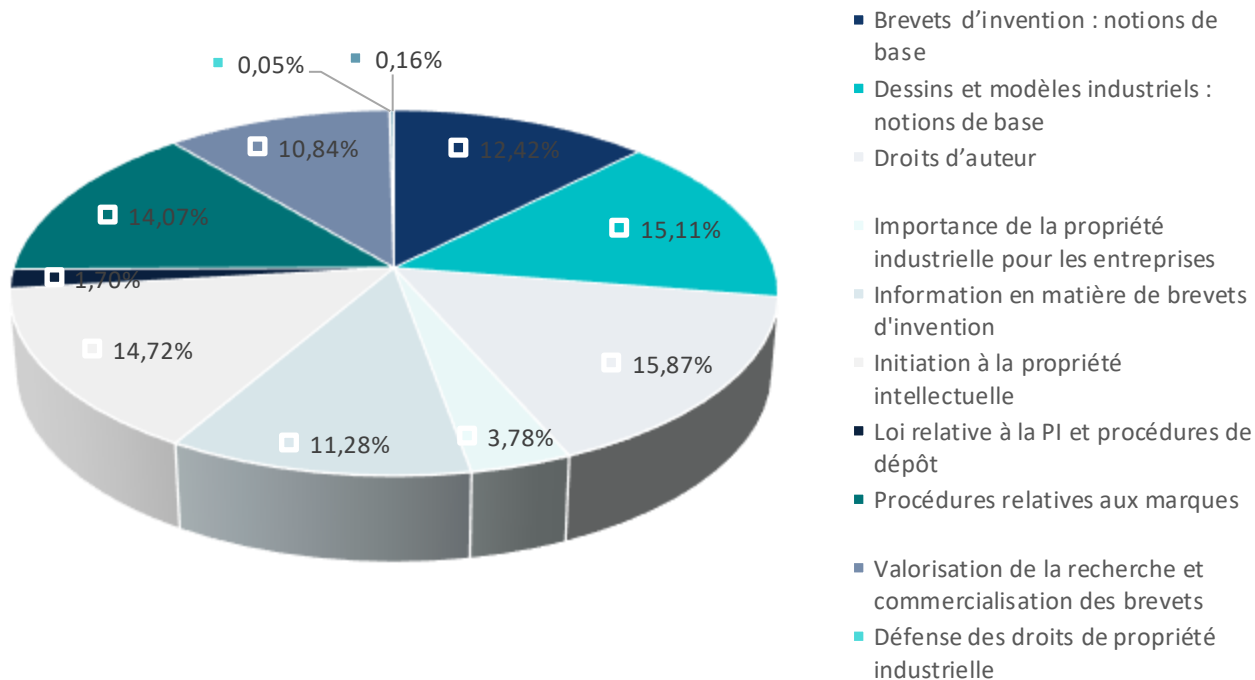
L'objectif est d'offrir aux participants une meilleure compréhension des enjeux associés à la propriété industrielle et commerciale. Les sujets abordés ont inclus une introduction aux concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle, le rôle et les missions de l'OMPIC, ainsi que les cadres légaux nationaux et internationaux en matière de propriété industrielle, en plus des mesures d'application des droits de la propriété industrielle et commerciale.

4. FORMATION A DISTANCE E-LEARNING

En 2024, la plateforme e-learning de l'AMAPIC a enregistré **520** nouvelles inscriptions aux différents modules offerts, contre **390** en 2023, soit une augmentation de **33 %**. Elle a également enregistré un total de **154 828** accès utilisateurs en 2024, contre **138 627** en 2023, soit une augmentation de **11,69 %**.

Le nombre de certificats délivrés concernant l'achèvement de cours a atteint **1827** en 2024, contre **1224** en 2023, soit une augmentation de **49%**. La répartition de ces certificats par cours se présente comme suit :

Nombre de Certificats d'achèvement obtenus par Cours



VIII. COOPERATION INTERNATIONALE

1. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ont porté sur :

A- La promotion de la propriété industrielle et la formation

- Clôture de la 7^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI 2023/2024). Cette formation, étalée sur 7 mois est organisée en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), au profit de 17 participants en provenance des pays suivants : République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mauritanie, Tchad, du Gabon, Djibouti, République Démocratique du Congo, Madagascar et Burundi.
- Lancement de la 8^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI 2024/2025),
- Participation de l'OMPIC et du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire à la réunion régionale arabe sur « *la propriété Intellectuelle et les indications géographiques (IG)* », organisée en mode virtuel par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en coopération avec la Ligue des États arabes, les 19 et 20 février 2024,
- Participation au webinaire sur l'assistance technique et le renforcement des capacités orientés vers des objectifs précis : facteurs de succès et enseignements tirés, le 11 avril 2024,
- Participation d'un expert de l'OMPI au Webinaire de l'OMPIC sur la « *Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable : construire notre avenir commun grâce à l'innovation et à la*

créativité » le 25 avril 2024, en marge de la célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle.

- Mise en place d'un Master exécutif, intitulé « Propriété Intellectuelle et Innovation », en collaboration avec l'OMPI et l'Université Mohamed VI Polytechnique (UM6P) :

Les actions entreprises ont concerné :

- Développement du curriculum et syllabus des modules d'enseignement ;
- Lancement d'une campagne marketing pour attirer des candidats potentiels ;
- Conception et lancement du processus d'admission ;
- Finalisation le contenu du cours et le matériel pédagogique ;
- Initiation d'un projet pilote "Summer Schools" en partenariat avec l'OMPI et en collaboration avec le Ministère chargé de la Transition Numérique (MTNRA).

Ce projet vise à sensibiliser et former les startups opérant dans le secteur du digital sur les enjeux de la propriété industrielle.

Participation au programme IP4teachers :

Il s'agit d'un programme d'innovation et de créativité destiné aux enseignants de pays arabes, lancé par l'OMPI en janvier 2024, en collaboration avec l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie d'Égypte. Cette édition a connu la participation de 4 inspecteurs pédagogiques marocains relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des Sports, à l'atelier sous régional sur l'enseignement de la propriété intellectuelle aux jeunes et aux élèves, et ce du 3 au 5 mars 2024 au Caire en Egypte.

B- Projets de coopération en faveur des acteurs et utilisateurs de la propriété industrielle :

- Finalisation des guides utilisateurs du projet de création d'un service d'accompagnement IP pour les PME et startups à orientation technologique ;
- Poursuite du projet « *Clinique de gestion de la propriété intellectuelle* » soutenant les PME dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA) afin de développer des produits et/ou des services qui utilisent l'IA/l'apprentissage automatique, et faire un usage efficace et stratégique de la propriété intellectuelle pour soutenir leurs activités ;
- Participation de 4 inventeurs Marocains au Programme d'aide aux inventeurs (PAI) : Sommet sur les meilleures pratiques, du 26 au 27 mars 2024 à Genève ;
- Participation à l'atelier sous-régional sur « *les technologies de l'information (TI) sur l'utilisation de la suite WIPO pour soutenir les services d'information en matière de brevets* », du 12 au 15 mai 2024 au Caire en Egypte.
- Lancement du projet « *Valorisation du Bois de Thuya à travers les outils de la PI* » pour soutenir les Artisans du bois de Thuya à Essaouira, en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire, l'OMPIC et l'OMPI. Les activités réalisées ont porté sur :
 - ⇒ Organisation d'un atelier de lancement du projet les 11 et 12 septembre à Essaouira,
 - ⇒ Mission de deux experts auprès des artisans d'Essaouira pour s'enquérir de la dynamique et les challenges pour la protection de la propriété industrielle,
 - ⇒ Formation et de mentorat des artisans du 11 au 16 novembre à Essaouira.

- Poursuite du projet de promotion du tourisme gastronomique au Maroc : Phase II pour promouvoir le développement du tourisme gastronomique à travers la propriété intellectuelle. Les actions réalisées ont porté sur :
 - Identification de la tradition culinaire à valoriser lors de cette phase de l'étude,
 - Identification d'experts,
 - Identification des parties prenantes et bénéficiaires du projet dans la région de Marrakech.

C- Participation aux comités et aux réunions de l'OMPI

Rencontres multilatérales majeures :

1. Le Maroc a participé activement aux travaux de la 65^{ème} série des réunions des assemblées générales des Etats membres de l'OMPI, qui s'est tenue du 9 au 17 juillet 2023 à Genève (Suisse).

2. Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

- Organisation d'un atelier d'information sur le projet d'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, le 07 mars 2024. L'objectif étant de présenter ce projet aux parties prenantes et de recueillir leurs observations sur le projet d'instrument juridique projet.
- Participation à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, du 13 mai au 24 mai 2024. Le Maroc a signé le nouveau traité adopté lors de cette Conférence.

3. Participation à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) à Riad en Arabie Saoudite, du 11 au 22 novembre 2024. A cette occasion les Etats membres de l'OMPI ont approuvé un nouveau traité sur le DLT. Le Maroc a signé l'acte final ainsi que le traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles.

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux comités de l'OMPI :

- Participation à la 16^{ème} session du Comité consultatif sur l'application des droits, du 31 janvier au 02 février 2024,
- Participation à la 47^{ème} session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, du 18 mars au 20 mars 2024 à Genève. Lors d'une séance d'information organisée à cette occasion, l'OMPIC a présenté l'expérience du Maroc sur les marques pays,
- Participation en mode virtuel à la 32^{ème} session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), du 29 avril au 3 mai 2024,
- Participation à la 36^{ème} session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du 14 au 18 octobre 2024 à Genève,
- Participation à la 48^{ème} et 49^{ème} sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques (IGC), du 29 novembre au 6 décembre 2024.

L'Office a également participé aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Participation à la 9^{ème} session du Dialogue de l'OMPI en mode virtuel sur « *la propriété intellectuelle et les technologies de pointe* », du 13 au 14 mars 2024,
- Participation à la réunion régionale arabe en mode virtuel sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, le 29 mai 2024,
- Participation d'un expert de l'OMPI au webinaire de l'OMPIC sur les Indications géographiques le 26 juin 2024. Ce webinaire a abordé en détail le système national de protection des Indications géographiques au Maroc, l'intérêt de la protection des produits de terroir par les indications géographiques, et a pu donner, un aperçu sur le système de protection des indications géographiques au niveau international à travers le système de Lisbonne,
- Participation au webinaire sur l'assistance technique virtuelle et le renforcement des capacités : regard critique sur les avantages et les limites, le 12 septembre 2024,
- Participation à la 13^{ème} session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye du 21 au 23 octobre 2024,
- Participation au séminaire régional Arabe TISC en mode virtuel, organisé par l'OMPI et la Ligue des pays arabes avec le soutien de l'Office Japonais, les 23 et 24 Octobre 2024,
- Participation à la session finale et événement de clôture de la Clinique de gestion de la propriété intellectuelle 2024 soutenant les PME dans le domaine de l'intelligence artificielle dans certains pays arabes, le 12 novembre 2024,
- Participation au séminaire sous-régional sur l'application de la propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois de certains pays arabophones d'Afrique, du 03 au 05 décembre 2024 au Caire en Égypte.

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités réalisées en 2024 ont porté sur :

- Participation de deux experts du Maroc au Colloque International sur les Indications Géographiques sous le thème : « *Les Indications géographiques en Afrique : état des lieux et perspectives de développement* », organisé par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en collaboration avec le projet AfRIPI, du 17 au 19 avril 2024 à Douala, Cameroun ;
- Participation de l'OAPI au Webinaire de l'OMPIC sur la « *Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable : construire notre avenir commun grâce à l'innovation et à la créativité* » le 25 avril 2024, en marge de la célébration de la journée mondiale de la PI,
- Signature du programme de coopération technique entre l'OMPIC et l'OAPI pour la période 2024-2025, en marge des réunions des Assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le 16 juillet 2024.
- Participation à la 64^{ème} session du conseil d'administration de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), à Bangui, République Centrafricaine, le 13 décembre 2024.

3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités au cours de l'année 2024 ont porté sur :

- Poursuite de la collaboration dans le cadre de l'initiative PATLIB/Transfert de connaissances vers l'Afrique (KT2A) où deux autres universités marocaines ont pu rejoindre l'initiative : l'université Sidi

Mohamed Ben Abdellah de Fès (USMBA) et l'université Sultan Moulay Slimane de Beni-Mellal (USMS),

- Participation de deux examinateurs de l'OMPIC au programme de convergence des pratiques et les prochains groupes de travail sur les thèmes « *Observations par des tiers* » et « *Pratiques concernant l'affectation* »,
- Participation à la 11^{ème} réunion annuelle sur la classification coopérative des brevets (CPC) avec les offices nationaux classifiant selon la CPC, en hybride le 14 mars 2024,
- Participation à l'évènement « *l'innovation et les dernières tendances technologiques au service d'un avenir plus radieux et plus propre* », organisé par l'OEB en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, le 26 avril 2024,
- Participation de l'OEB au Webinaire sur la « *Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable : construire notre avenir commun grâce à l'innovation et à la créativité* », organisé par l'OMPIC, le 25 avril 2024, en marge de la célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle,
- Participation à la Journée annuelle des utilisateurs afin de se tenir informé des derniers développements concernant les produits et services en ligne de l'OEB, ainsi que d'autres sujets clés sur la qualité et les dernières évolutions du brevet unitaire, les 11 et 12 juin 2024,
- Participation à la réunion des pays de validation organisée en marge des Assemblées Générales de l'OMPI, en juillet 2024 à Genève,
- Poursuite du projet de mise en place d'une solution de dépôt en ligne des demandes de brevets d'invention,
- Mise en place du nouveau serveur de publication et intégration d'ajustements et d'amélioration techniques.

4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

L'OMPIC et l'EUIPO ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités réalisées en 2024 ont porté sur :

- Participation au Webinaire de l'Académie de l'EUIPO consacré aux techniques d'intelligence artificielle générative (IA) et à leur impact dans le domaine de la propriété intellectuelle, le 5 mars 2024,
- Participation au séminaire sur « *la propriété intellectuelle relatif aux dessins et modèles du point de vue de l'utilisateur* », les 9 et 10 avril 2024,
- Participation à la 5^{ème} édition de la conférence sur « *la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle* », les 29 et 30 avril 2024,
- Participation de l'EUIPO à la 8^{ème} édition du CAPI, organisée par l'Académie Marocaine de la Propriété Industrielle et Commerciale (AMAPIC), avec une intervention sur le thème : « *Cadre légal de protection et procédure d'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels au niveau régional : cas de l'espace européen* ».

5. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'INPI se sont poursuivies en 2024 et ont porté sur :

- Tenue de la Commission mixte et signature du programme de coopération 2024-2025 en octobre 2024,

- Participation à l'élaboration de la feuille de route et au lancement de l'Alliance Francophone de la PI,
- Organisation d'une visite d'étude à l'INPI dans le cadre du projet de création d'entreprise par voie électronique. Cette visite d'étude a connu la participation des administrations marocaines concernées par la création d'entreprise, et a permis à celles-ci de s'enquérir de l'expérience de l'INPI dans l'opérationnalisation du Guichet unique en France, et de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de conduite de changement et de généralisation d'un tel projet, les 21 et 22 février 2024 à Paris,
- Participation au séminaire de lutte anti-contrefaçon organisé dans le cadre du programme Afripi, du 24 au 26 septembre 2024, au Caire en Egypte,
- Organisation des échanges sur les questions métier entre les examinateurs de l'OMPIC et l'INPI : tenue d'une vision conférence d'échange entre les équipes d'examineurs de l'OMPIC et l'INPI portant sur l'activité inventive dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA), le 21 mars 2024.
- Participation à la conférence de l'inauguration de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, organisée en amont du XIX^e Sommet de la Francophonie par l'INPI, en présence des acteurs majeurs des écosystèmes de la propriété intellectuelle dans l'espace francophone dont l'OMPIC, le 2 octobre 2024.

6. OFFICE AMERICAIN DES BREVETS ET DES MARQUES (USPTO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'USPTO au titre de l'année 2024 ont porté sur :

- Organisation d'un atelier sur les droits de propriété intellectuelle, l'application de la législation aux frontières intitulé " *Intellectual Property Rights, Border Enforcement Workshop*", en partenariat avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, du 30 janvier au 01 février 2024 à Tanger,
- Participation à la 11^{ème} réunion annuelle sur la classification coopérative des brevets (CPC) avec les offices nationaux classifiant selon la CPC, en hybride le 14 mars 2024,
- Participation au programme pilote de mentorat : le Global Mentoring (GMP) à travers une mentor et 3 mentorees de l'OMPIC ; le GMP permet aux professionnels mondiaux de la propriété intellectuelle (PI) de tisser des liens durables tout en améliorant l'efficacité opérationnelle au sein de leurs équipes respectives,
- Participation au Symposium sur les femmes dans la propriété intellectuelle intitulé « *Progrès mondial des femmes dans l'économie de l'innovation : Accélérer la réussite et la participation des femmes et des filles grâce à l'enseignement des STEAM et de la propriété intellectuelle permet de concrétiser les idées* » et l'animation d'un panel sur le leadership et l'avenir des offices de propriété intellectuelle du 6 au 8 mars 2024 en Alexandria, Etats Unis d'Amérique,
- Participation au programme intitulé " *Strategic IP Dialogue : Enhancing Innovation Ecosystems in the United States and Africa*" organisé par l'USPTO à Accra, au Ghana, les 24 et 25 juin 2024,
- Participation à la réunion de suivi du dialogue stratégique sur le renforcement des écosystèmes d'innovation au Etas Unis et en Afrique, organisée par l'USPTO le 13 août 2024, en mode virtuel.

7. OFFICE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

- Organisation conjointe d'un webinar sous le thème : « *protection des marques dans les marchés de l'export : cas du Canada* », le 5 juin 2024.

- Initiation des discussions sur les activités d'intérêt commun avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, tenues du 09 au 17 juillet 2024 à Genève.

8. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et le JPO durant l'année 2024 ont porté sur :

- Renouvellement de l'accord de partenariat PPH (Patent Prosecution Highway) entre l'OMPIC et le JPO pour l'accélération du traitement de délivrance des demandes de brevet d'invention,
- Participation de trois candidats marocains dont deux de l'OMPIC au programme de formation du JPO/IPR pour l'année 2024 :
 - Cours sur l'examen des brevets pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique.
 - Cours pour les praticiens spécialisés dans les brevets.
 - Cours sur la collaboration entre le milieu universitaire et l'industrie et le transfert de technologie.

9. ADMINISTRATION NATIONALE CHINOISE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CNIPA)

- Elaboration d'un projet d'accord OMPIC/CNIPA sur le PPH (Patent Prosecution Highway) pour accélérer le traitement de la délivrance des demandes de brevet d'invention entre les deux pays,
- Partage de l'expérience marocaine lors de la conférence de haut niveau de la ceinture et de la route sur la propriété intellectuelle, à Pékin en Chine, en septembre 2024,
- Participation au programme de formation Chine-Afrique sur la propriété intellectuelle 2024 du 24 au 30 novembre 2024,
- Participation à la formation exécutive OMPI-CNIPA sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle du 9 au 13 décembre 2024.

10. AUTORITE SAOUDIENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (SAIP)

- Visite à l'OMPIC d'une délégation de l'Autorité Saoudienne pour la Propriété Intellectuelle (SAIP), présidée par le Président Exécutif, les 23 et 24 avril 2024. Cette visite a été l'occasion de tenir la 2^{ème} réunion de la commission mixte et la signature d'un accord sur le programme pilote " Patent Prosecution Highway" (PPH), ce programme ayant pour objectif l'accélération du traitement de la délivrance des demandes de brevet d'invention est entré en vigueur le 24 juillet 2024.
- Signature d'un plan de travail avec l'Autorité Saoudienne de la Propriété Intellectuelle (SAIP), en marge des Assemblées Générales de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève, Suisse 10 juillet 2024,
- Réunion technique virtuelle pour discuter des directives de l'accord PPH, le 26 septembre 2024. Les directives finalisées ont été publiées sur les sites de l'OMPIC et du SAIP,
- Réunion virtuelle sur l'échange de données sur les dessins et modèles industriels enregistrés, le 12 septembre 2024.

11. INSTITUT FEDERAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE SUISSE (IPI)

Signature d'un accord de coopération en matière de propriété intellectuelle entre le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Maroc, l'Ambassadeur de Suisse au Maroc et le Directeur Général de l'OMPIC, le 02 février 2024 au siège de l'OMPIC à Casablanca. Ce programme de coopération, d'une

durée de 4 ans, est mis en œuvre par l'Institut Fédéral Suisse de la Propriété Intellectuelle (IPI), en étroite collaboration avec OMPIC et vise à renforcer les services de protection et d'utilisation des droits et à promouvoir la propriété intellectuelle au Maroc.

12. SECTEUR DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES ÉMIRATS ARABES UNIS.

- Visite du sous-secrétaire adjoint chargé du secteur de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Économie des Émirats arabes unis à l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale le 31 octobre 2024. Cette rencontre a permis d'échanger sur les récents développements et les perspectives de coopération en matière de propriété industrielle.

13. INSTITUT DES NORMES ET DE LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CAP VERT)

- Visite de l'Ambassadeur du Cap Vert au Royaume du Maroc, le lundi 19 février 2024 au siège de l'OMPIC à Casablanca, pour échanger sur les activités et les perspectives de coopération en matière de propriété industrielle (PI) entre les deux pays,
- Rencontre avec la Présidente de l'Institut des normes et de la gestion de la propriété intellectuelle cap-verdien (IGQPI), pour échanger sur les perspectives de coopération entre les deux offices en matière de propriété industrielle en marge des Assemblées générales de l'OMPI, tenues du 09 au 17 juillet 2024 à Genève.

14. INTELLECTUAL PROPERTY CORPORATION OF MALAYSIA (MYIPO)

Rencontre avec les responsables de l'Office Malaisien de la PI pour initier les discussions sur les activités d'intérêt commun et les perspectives de coopération entre les deux offices, en marge des Assemblées générales de l'OMPI, tenues du 09 au 17 juillet 2024 à Genève.

15. LIGUE DES ÉTATS ARABES (LEA)

- Participation d'experts de l'OMPIC à la réunion régionale arabe sur « *la Propriété Intellectuelle et les Indications Géographiques (IG)* » organisée par l'OMPI en coopération avec la Ligue des États arabes, les 19 et 20 février 2024,
- Participation à la réunion de la commission technique de la propriété industrielle de la Ligue des États Arabes, le 23 septembre 2024.

16. NEGOCIATIONS ET SUIVI DES DISCUSSIONS DANS LE CADRE DE L'OMC ET DE L'OMS

- Participation aux réunions de concertation interministérielle pour la participation à la 13^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (CM13) ;
- Participation à l'élaboration du rapport du Gouvernement du Maroc concernant l'examen des politiques commerciales, (EPC), à travers la réponse aux questions relevant de la propriété industrielle des états membres de l'OMC,
- Participation à un atelier régional pour les pays de l'Afrique francophone sur le commerce et la santé publique. L'objectif étant de renforcer les capacités des fonctionnaires gouvernementaux sur la propriété intellectuelle comme levier de l'innovation dans le secteur de la santé et es

dispositions liées à la santé dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux organisé par l'Organisation Mondiale du Commerce, du 28 au 30 mai 2024 à Rabat.

- Participation aux négociations du chapitre des droits de la propriété intellectuelle dans le cadre des accords de libre-échange entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis.

IX. ACTIVITES DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1. Plateforme « IP Marketplace » et banque de projet innovants

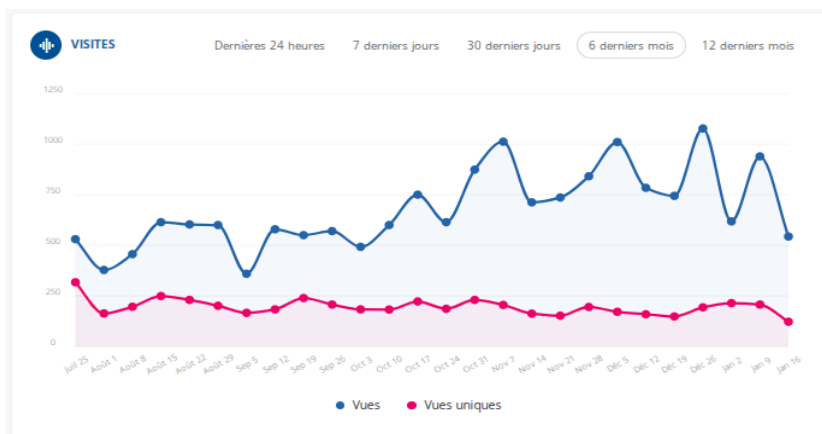
La plateforme IP Marketplace pour la valorisation et la commercialisation des brevets d'invention au Maroc vise à rallier les acteurs de l'innovation à l'échelle nationale, autour de plusieurs opportunités, notamment en matière de commercialisation ou d'octroi de licences de brevets d'invention, de résolution de challenges techniques industriels et d'investissement dans des projets innovants libres d'exploitation au Maroc. Cette plateforme a connu une forte exploitation depuis son lancement le 29 Mars 2023 :

- 200 utilisateurs inscrits dont 165 des particuliers, 12 universités, 15 entreprises et 8 centres de R&D;
- 160 publications dont 82 offres technologiques, 60 projets innovants, 7 espaces collaboratifs renseignés et 6 besoins technologiques;
- 43 demandes d'assistances reçues dont 12 liés aux besoins technologiques, 11 liées aux offres technologiques, 5 concernant l'espace collaboratif, 5 liées à la banque de projets et 10 pour des questions diverses.

Dans le cadre de la promotion de cette plateforme, et afin de booster son exploitation, l'équipe de la IP Marketplace a effectué les opérations suivantes :

- Accompagnement des acteurs de l'innovation , en particulier, les universités et les centres de R&D pour l'utilisation des services de la IP Marketplace;
- Sensibilisation et information des inventeurs sur les services de la IP Marketplace;
- Enrichissement de la banque de projets par 10 nouveaux projets finalisés et chargés sur la plateforme;
- Présentation de la IP Marketplace lors de l'événement « IP Day » organisé par l'UM6P, à Benguerir, le 26 avril 2024;
- Organisation d'un webinaire sur la IP Marketplace, le 25/09/2024;
- Présentation de la IP Marketplace lors du webinaire organisé par l'OMPIC, le 25 Avril 2024, en célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle;
- Présentation de la IP Marketplace lors du Sommet organisé sur le Programme d'Assistance des Inventeurs (PAI PROBONO) à l'OMPI, Genève, Suisse;
- Relance périodique par e-mails des utilisateurs de la plateforme IP Marketplace notamment les nouveaux déposants de brevets, les points focaux TISC et les participants aux concours d'innovation (Plus de 1500 e-mails envoyés);
- Promotion de la IP Marketplace lors des événements organisés par l'OMPIC ou ses partenaires.

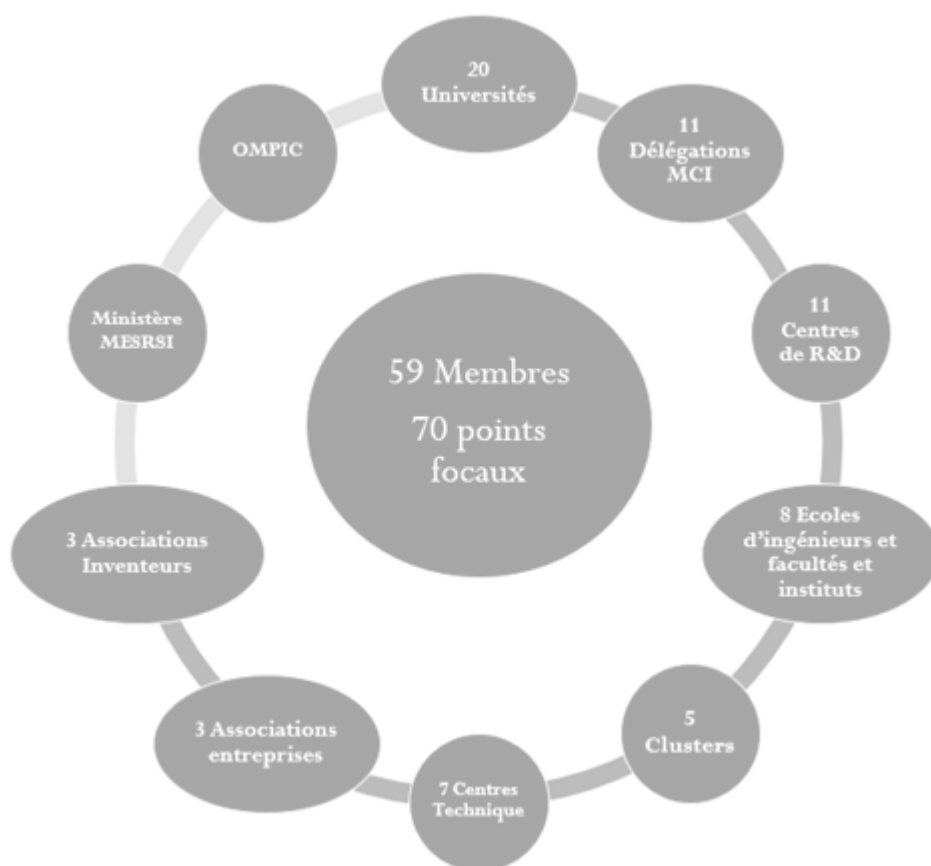
La plateforme IP Marketplace a connu une forte visibilité à l'échelle nationale et internationale, comme illustré sur le graphe suivant :



2. Réseau TISC

Desservis par 70 points focaux hébergés par **59** organisations dont des universités, des centres de R&D, des centres techniques & des représentations d'entreprises sur l'ensemble du territoire du Royaume, les utilisateurs du Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) bénéficient d'un accès à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes, et d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à exploiter leur potentiel d'innovation et à créer, protéger et valoriser leurs droits de propriété intellectuelle.

La cartographie des membres du réseau TISC se présente comme suit :



A. Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

Dans le cadre de la coopération technique entre l'OMPIC, l'OMPI et le réseau TISC, le personnel des membres du réseau TISC continuent de bénéficier gratuitement des formations avancées en ligne de l'OMPI concernant tous les aspects de la propriété intellectuelle (Brevets, Marques, Designs, droits d'auteurs...etc.).

Au titre de l'année 2024, 782 participants appartenant aux structures membres du réseau TISC, et représentant des institutions, des industriels, des universités, des centres de R&D et des associations des inventeurs, se sont inscrits aux modules suivants :

- 28% : Brevets (DL-301).
- 20% : Droits d'auteurs et droits connexes (DL-201).
- 14% : Rédaction de brevets (DL-320).
- 11% : Recherche de l'information brevets (DL-318).
- 10% : Savoirs traditionnels et les expressions culturelles (DL-203).
- 9% : Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL302).
- 5 % : Concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL511).
- 3% : Procédures d'arbitrage et de médiation en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317).

B. Participation des points focaux TISC aux activités de l'OMPIC et/ou de ses partenaires

Les points focaux TISC ont pris part à plusieurs séminaires, conférences et workshops organisés par l'OMPIC et/ou ses partenaires :

- Organisation des séances d'assistances individuelles pour les startups incubés par les membres du réseau TISC ;
- Webinaires organisés par l'OMPIC sur : le design, le 24/11/2024 ; la IP Marketplace, le 25/09/2024 ; la Profession du conseiller en Propriété Industrielle, le 27/05/2024 ; les mesures aux frontières, le 21/03/2024 ; les initiatives des offices de PI en matière des objectifs du développement durable le 25 Avril 2024 ; les techniques de rédaction de brevets, le 22 février 2024 ; les principes de base du système de PI, le 22 janvier 2024.

C. Partage d'expérience

Participation de la cellule d'animation à la réunion TISC régionale pour les pays Arabes, tenue en ligne les 23 et 24 octobre 2024 ainsi qu'au séminaire organisé par le réseau TISC de GHANA, le 13 février 2024.

Participation de 4 points focaux TISC au Sommet, organisé par l'OMPI, sur les bonnes pratiques dans le cadre du Programme d'Assistance aux Inventeurs (PAI), les 26 et 27 Mars 2024 à Genève en Suisse, pour partage et échange d'expérience avec les 8 autres pays ayant mis ce programme. Les experts bénévoles inscrit dans ce programme sont tous des points focaux TISC.

Dans le cadre de l'initiative KT2A "Transfert de connaissances vers l'Afrique" portée par l'Office Européen de Brevets (OEB) dont l'objectif est la création des synergies entre les centres PATLIB de l'OEB et les universités africaines, les structures membres du réseau TISC : Université Mohamed VI Polytechnique (UM6P) , université Sultane Moulay Sliane (USMS) de Beni-Mellal, université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA) de Fès et la Fondation Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research (MAScIR) ont rejoint cette initiative.

L'offre de service de l'initiative KT2A comprend trois niveaux d'assistance technique : coaching, mentorat et jumelage en collaboration avec un centre PATLB de l'Office Européen de Brevets.

Dans le cadre de cette initiative, l'université USMS a signé un accord de jumelage avec l'université Belge Mons dont l'objectif est l'échange de bonnes pratiques en matière de transfert technologique.

D. Suivi des activités TISC

- Participation des points focaux TISC à l'enquête d'évaluation des besoins menée par l'OMPI, au titre de l'année 2024 ;
- Préparation du rapport annuel des activités du réseau TISC pour l'année 2024 ;
- Gestion des besoins des membres du réseau TISC en matière de formation, d'assistance et renforcement des capacités ;
- Coordination des partenariats.

3. Global Innovation index

Dans le cadre de leurs missions concernant la promotion de l'innovation technologique, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Association Marocaine pour la Recherche-Développement (R&D Maroc), ont organisé un workshop national, le 30 novembre 2023, sur les outils de mesure de l'innovation, en particulier, l'Indice Mondiale de l'Innovation, pour l'analyse et l'amélioration de la place du royaume du Maroc dans cet indice.

Suite aux recommandations émises lors de ce workshop, un focus groupe est mis en place et constitué par les organismes nationaux concernés par les données de l'innovation pour le suivi des indicateurs concernant le Royaume dans l'indice Mondiale de l'innovation.

Ce focus groupe dont la coordination est assurée par l'OMPIC, a été élargie, au cours de l'année 2024 par de nouveaux organismes concernés par les indicateurs de l'innovation. Il est constitué des organismes suivants :

- Ministère de l'Économie et des Finances,
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation,
- Ministère de l'Industrie et du Commerce,
- Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports,
- Ministère de l'investissement de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques (MICEPP),
- Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC),
- Ministère de la transition énergétique et du développement durable (MTEDD),
- Ministère du transport et de la logistique (MTL),
- Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration Académie Hassan II des Sciences et techniques,
- Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique,
- Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM),
- Agence de Développement du Digital (ADD),
- Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL),
- Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT),
- Office des changes (OC),
- OMPIC,
- Université Mohammed VI Polytechnique,

- CNRST,
- Association R&D Maroc.

Les membres de ce focus groupe ont tenu une série de réunions pour faire le point sur la situation des données utilisés par les indicateurs de l'innovation en vue de les actualiser et de les transmettre aux instances internationales concernés afin d'améliorer le score du Maroc dans cet indice. Ces réunions ont eu lieu le 16 janvier 2024, le 6 février 2024, le 14 Mars 2024 et le 28 novembre au siège de l'OMPIC à Casablanca, le 14 Mars 2024 au siège du Conseil CSEFRS à Rabat.

4. Mise en place et opérationnalisation des Espaces PI de proximité

Espace PI à l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P)

En vue de renforcer l'offre de services de l'UM6P et de l'OMPIC dans la région Marrakech-Safi, les parties se sont mis d'accord pour la mise en place d'un « **Espace de propriété industrielle** » au niveau de l'UM6P qui est mis à la disposition de l'OMPIC pour l'assistance et l'accompagnement des inventeurs, des innovateurs, des porteurs de projets et startups sur l'utilisation efficace des outils de la propriété industrielle, notamment sur les aspects liés aux brevets d'invention. L'opérationnalisation de cet espace PI a eu lieu le 13 Mars 2024, en marge de l'organisation d'un workshop sur les stratégies de recherche dans les bases de données des brevets d'invention.

Cet espace PI s'ajoute à ceux déjà établies dans les régions de l'Oriental et de Sous Massa et porté respectivement par le cluster Valbiom et la citée d'innovation d'Agadir.

Au titre de l'année 2024, plus de 130 startups et porteurs de projets ont été accompagnés à travers ces espaces PI.

5. Programme d'assistance aux inventeurs (PAI PROBONO)

Le programme « Probono » Maroc permet aux inventeurs qui ne disposent pas d'assez de ressources financières de bénéficier gratuitement d'un accompagnement sur-mesure par des experts ayant une expérience avérée en matière de rédaction de brevets.

Au titre de l'année 2024, 9 demandes d'assistance ont été reçues dont 5 non recevables, deux en cours de traitement et 2 sélectionnées.

Aussi, l'OMPIC a participé au Sommet sur les bonnes pratiques dans le cadre du Programme d'Assistance aux Inventeurs (PAI), organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les 26 et 27 Mars 2024 à Genève en Suisse, pour partage et échange d'expérience avec les 8 autres pays ayant mis en place ce programme.

Le workflow concernant les opérations de ce programme est disponible à travers la plateforme de l'OMPI <https://www.wipo.int/iap/en/>

6. Services à valeur ajouté

Au titre de l'année 2024, trente-deux demandes des services à valeur ajouté ont été reçues qui portent sur les prestations suivantes :

- 15 demandes de rapport sur la situation juridique de brevet au Maroc.
- 6 demandes de rapport de recherche sur l'état de la technique.
- 5 demandes d'avis de brevetabilité.
- 4 demandes de rapport sur les tendances technologiques.
- 1 demande de recherche d'antériorité.

- 1 Prédiagnostic.

7. Coopération avec Technopark

L'OMPIC et le Technopark de Casablanca ont instauré un système de rendez-vous mensuel pour l'assistance et l'accompagnement des startups de Technopark de Casablanca en matière de protection de l'innovation, en particulier, l'utilisation du système de brevets. Au titre de l'année 2024, 8 RDV ont été organisés et ont connu la participation de 29 Startups.

8. Partenariat avec les institutions, les universités, les centres de recherche et les clusters.

- Animation d'un atelier en marge du programme prédoctoral CAES –Espace PI UM6P, le 19/12/2024.
- Participation à l'ouverture et l'animation d'un atelier lors de la 2ème édition de l'école de l'entrepreneuriat - UH1er Settat –ESEFB, le 10/12/2024.
- Participation à une conférence organisée par l'université UMV de Rabat sur le développement durable, le 24/10/2024.
- Organisation d'un atelier sur les brevets d'invention, le 23/09/2024 pour l'EMSI Tanger.
- Organisation d'un webinaire sur les prestations OMPIC au profit de l'AMDIE, le 13/09/2024.
- Organisation d'un atelier sur la protection des inventions dans le domaine du digital pour l'UM6P, le 12/06/2024.
- Animation d'une conférence à la faculté des sciences de l'université Mohamed V de Rabat, sur le transfert technologique et le brevet, le 16 Mai 2024.
- Animation d'une table ronde au sujet de la collaboration public-privé pour l'innovation, organisée par l'EMSI de Tanger, le 27 Avril 2024.
- Participation à la réunion du jury de la 3ème édition du concours national de l'innovation INNOV'TEX MAROC, le 18 avril 2024.
- Participation à la semaine universitaire de l'entrepreneuriat et de l'employabilité organisé par l'université hassani II de Casablanca, le 20 mars 2024.
- Animation d'une conférence sur la propriété industrielle à l'école Arts et Métiers de Rabat, le 26 février 2024.
- Participation à la journée internationale sur la collaboration entre les entreprises et les universités, le 15 janvier 2024, organisée par l'université Cady Ayyad de Marrakech.
- Participation de l'OMPIC à la quatrième conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière les 18 et 19 Février 2025 à Marrakech organisée par l'Agence Nationale de la Sécurité routière (NARSA) sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans le même cadre, l'OMPIC était membre du jury du concours international des inventions dans le domaine de la sécurité routière.

X. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principaux projets et activités réalisés en 2024 dans le cadre du développement des systèmes d'information et de la digitalisation des services de l'OMPIC ont porté sur :

1. Plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique

- Renforcement des performances et de la disponibilité de la plateforme Directentreprise via l'optimisation de l'architecture technique et l'ajout de plusieurs composantes.

- Conception et mise en place d'un nouveau workflow du module des inscriptions modificatives en collaboration avec les parties prenantes.
- Réalisation de plusieurs itérations de tests du module des inscriptions modificatives en étroite collaboration avec l'équipe du Ministère de la Justice.
- Lancement en ligne de la plateforme e-réclamation pour la réception et le suivi des réclamations des clients ;
- Amélioration continue de la plateforme Directentreprise en réponse aux retours des utilisateurs de la plateforme.

2. Systèmes de traitement et de gestion de la Propriété industrielle et commerciale

- Déploiement de la nouvelle plateforme de traitement des Oppositions en environnement de qualification et élaboration des tests de validation de ce système.
- Déploiement de la nouvelle plateforme de traitement automatique des états de synthèse dans l'environnement de qualification et préparation de l'environnement de production.
- Préparation de l'environnement de production de la nouvelle chaîne de traitement des documents Brevets et du nouveau serveur de publication.
- Préparation de l'environnement de production du service de renouvellement en ligne des marques.
- Recette fonctionnelle du système de recherche dans le registre des marques et Dessins et Modèles Industriels.
- Déploiement en recette du nouveau système de dépôt en ligne des demandes de brevet.
- Evolutions de l'application de consultation du Registre des bénéficiaires effectifs suite aux feedbacks des utilisateurs.
- Maintenance et support technique des applications et systèmes informatiques de l'Office.

3. Infrastructure système, réseaux et sécurité

- Refonte du système de stockage et de partage des documents scannés et reconfiguration des différents accès des utilisateurs.
- Installation et configuration de l'infrastructure système, réseau et sécurité des nouvelles plateformes (OCR, Opposition, Renouvellement Marque, dépôt en ligne des demandes de brevet ...).
- Acquisition et Mise en place de nouveaux switchs pour l'amélioration des temps de réponse et de la disponibilité de la plateforme de production.
- Revue et amélioration continue de la politique de sécurité et de la protection des données.
- Maintenance et support technique de l'infrastructure système, réseaux et sécurité de l'Office.

4. Exploitation des données et systèmes d'aide à la décision

- Refonte du baromètre de la PIC et développement de nouveaux indicateurs.
- Elaboration de la première version des tableaux de bord de suivi de la plateforme Directentreprise.
- Amélioration continue et ajout de nouveaux tableaux de bord pour le suivi et le reporting de l'activité Propriété industrielle et commerciale.
- Ateliers de promotion des services de vente des bases de données au profit des opérateurs économiques et du secteur financier (8 ateliers tenus).

CAPITAL HUMAIN

En 2024, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- Un effectif global de 145 collaborateurs.
- Un taux d'encadrement de 89 % de l'effectif global.
- Une parité femmes-hommes de 55%, avec 80 femmes et 65 hommes ;
- L'âge moyen est de 38.92 ans.

L'année 2024 a connu également :

1. La promotion de catégorie par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP) de 07 personnes répartie comme suit :

- La promotion à la catégorie hors cadre de 03 personnes ;
- La promotion à la catégorie cadre 2ème catégorie de 02 personnes ;
- La promotion à la catégorie cadre 1ère catégorie de 02 personnes.

2. La promotion de catégorie suite à l'obtention de diplôme :

- Un reclassement à la 2^{ème} catégorie suite à l'obtention de diplôme.

3. L'avancement de rang de 92 personnes :

- L'avancement de rang de 46 collaborateurs dans la catégorie Hors Cadre ;
- L'avancement de rang de 32 collaborateurs dans la catégorie Cadre 2ème catégorie ;
- L'avancement de rang de 7 collaborateurs dans la catégorie Cadre 1ère catégorie ;
- L'avancement de rang de 6 collaborateurs dans la catégorie Haute Maîtrise ;
- L'avancement de rang d'un collaborateur dans la catégorie Maîtrise.

4. Le recrutement de 10 nouveaux collaborateurs :

- 1 Cadre 2ème catégorie : Ingénieur d'Etat en Développement Informatique ;
- 1 Cadre 2ème catégorie : Ingénieur d'Etat en Réseaux, Systèmes et Sécurité Informatiques ;
- 6 Agents haut maitrise : Technicien Spécialisé en Gestion des Entreprises ;
- 2 Agents haut maitrise : Technicien Spécialisé en Techniques des Secrétariats de Direction.

5. La nomination aux postes de responsabilité :

La nomination de 4 Chefs de départements :

- 1 Chef de Département Développement des Systèmes et Infrastructures Informatiques ;
- 1 Chef de Département Audit, Contrôle de Gestion et PMO ;

- 1 Chef de Département Capital Humain ;
- 1 Chef de Département Plateformes Digitales et Data.

La nomination de 4 Chefs de services :

- 1 Chef de Service Accompagnement de l'Entreprise ;
- 1 Chef de Service Solutions et Plateformes Digitales ;
- 1 Chef de Service Infrastructures, Réseaux et Sécurité ;
- 1 Chef de Service Coordination Institutionnelle ;

6. La mobilité interne :

- Une réaffectation au service des Marques, Département Examen des Signes Distinctifs ;
- Une réaffectation au service Opération sur les registres des signes distinctifs, Département Oppositions et exploitation du système des signes distinctifs ;
- Une réaffectation au service des Noms Commerciaux, Département Noms Commerciaux et Accompagnement de l'Entreprise.

7. Le départ de 05 collaborateurs réparti comme suit :

- Une Mise en disponibilité d'un collaborateur,
- Trois démissions,
- Fin de détachement d'un collaborateur.

8. Formation

Dans le cadre développement des compétences, l'année 2024 a connu La mise en place du Plan de formation 2024 avec 16 Modules de formation destinés à l'ensemble des collaborateurs de l'OMPIC comme suit :

	Modules de formation	Nbre jours	Nombre de participants
1	Management des Ressources Humaines	5	4
2	Gestion de la relation client	3	45
3	Management de la qualité	3	21
4	Intelligence Emotionnelle	3	32
5	Gestion d'équipe	2	23
6	Prise de parole en public	2	17
7	Leadership	1	9
8	Technique de rédaction	2	16
9	Marketing Digital	2	9
10	Marchés publics	5	7
11	Droit de travail RH	4	5
12	Gestion de projet Agile	3	13

13	Gestion du contentieux judiciaire	2	7
14	Réglementation des données personnelles	2	12
15	Formalités de création d'entreprises	2	15
16	Formalités de déclaration au près du registre de commerce	2	14
	Total	43	249

9. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

La finalisation du projet de modernisation de la GRH de l'OMPIC par la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Parmi les livrables il y a lieu de citer :

- Refonte et révision des processus opérationnels ;
- Etat de couverture fonctionnelle du SIRH actuel de l'OMPIC par rapport au modèle opérationnel cible ;
- Les fiches de poste ;
- Référentiel des emplois et compétences ;
- Bilan des compétences ;
- Système d'entretien annuel d'évaluation des performances.



المكتب المغربي للملكية الصناعية و التجارية
ⴰⴱⴳⴰⴷⴰ ⴰⴻⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴻⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴻⴳⴰⴷⴰⴳⴰ ⴰⴻⴳⴰⴷⴰⴳⴰ
MOROCCAN OFFICE OF INDUSTRIAL
AND COMMERCIAL PROPERTY